



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable

RAPPORT POUR L'ANNEE 2024

ARTELIA
Mobilités et Infrastructures
47 avenue de Lugo
94600 Choisy-le-Roi
Tel. : +33 (0)1 77 93 78 99

SYNDICAT MIXTE GARRIGUES CAMPAGNE

SOMMAIRE

1. PREAMBULE	4
2. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	5
2.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	5
2.2. MODE DE GESTION DU SERVICE	5
2.3. PATRIMOINE ET ETENDUE DU SERVICE	6
2.3.1. Abonnés et habitants desservis	6
2.3.2. Les volumes du service	6
2.3.2.1. VOLUMES PRELEVES ET PRODUITS	6
2.3.2.2. VOLUMES ACHETES EN GROS	7
2.3.2.3. VOLUMES EXPORTES	7
2.3.2.4. VOLUMES CONSOMMES AUTORISEES	8
2.3.2.5. VOLUMES VENDUS AUX ABONNES	8
2.3.3. Les biens du service	9
2.3.3.1. RESSOURCE / PRODUCTION	9
2.3.3.2. STOCKAGE	9
2.3.3.3. STATION DE SURPRESSION	10
2.3.3.4. RESEAU	11
3. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE	12
3.1. LES MODALITES DE TARIFICATION	12
3.2. FACTURE TYPE 120 M ³ POUR LE SERVICE EAU POTABLE	14
3.3. LES RECETTES DU SERVICE	16
4. INDICATEURS DE PERFORMANCES	17
4.1. QUALITE DE L'EAU	17
4.1.1. L'eau prélevée	17
4.1.2. L'eau produite et distribuée	18
4.2. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE	19
4.3. RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION	22
4.4. INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON-COMPTES ET INDICE LINEAIRE DE PERTES	23
4.4.1. Indice linéaire des volumes non comptés	23
4.4.2. Indice linéaire de pertes	24
4.5. TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE	24
4.6. INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	25
4.7. TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMEES	25
4.8. DELAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES ET TAUX DE RESPECT DE CE DELAI	26
4.9. DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITE	26
4.10. TAUX D'IMPAYE SUR LES FACTURES D'EAU DE L'ANNEE PRECEDENTE	26
4.11. TAUX DE RECLAMATIONS	27
5. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	27
5.1. TRAVAUX ENGAGES	27
5.1.1. Travaux neufs réalisés par le Syndicat	27
5.1.2. Travaux concessifs	27
5.2. BRANCHEMENTS PLOMB	28

5.3.	ETAT DE LA DETTE DU SERVICE	28
5.4.	AMORTISSEMENTS	28
5.5.	PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE	28
6.	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU	30
6.1.	MONTANTS DES ABANDONS DE CREANCE A CARACTERE SOCIAL OU DES VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE	30
6.2.	DESCRIPTIF ET MONTANT DES OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE CONDUITES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.1115-1-1 DU CGCT	30
6.3.	AUTRE ACTION MENEES PAR LE SMGC	31
ANNEXE 1	Tableau récapitulatif des Indicateurs de performance (arrêté du 2 Mai 2007)	32
ANNEXE 2	Notice d'information de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse 2025	33
ANNEXE 3	Documents complémentaires et fiches techniques par commune	38

TABLEAUX

TABL. 1 -	ABONNES ET HABITANT DESSERVIS PAR LE SERVICE	6
TABL. 2 -	VOLUMES PRELEVES ET PRODUITS	7
TABL. 3 -	VOLUMES ACHETES EN GROS	7
TABL. 4 -	VOLUMES EXPORTES	8
TABL. 5 -	VOLUMES CONSOMMES AUTORISES	8
TABL. 6 -	VOLUMES VENDUS AUX ABONNES	8
TABL. 7 -	PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES DE PRELEVEMENTS ET DE PRODUCTION	9
TABL. 8 -	PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES DE STOCKAGE	10
TABL. 9 -	PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES DE REPRISE ET SURPRESSION	11
TABL. 10 -	AUTRES EQUIPEMENTS DU RESEAU	11
TABL. 11 -	TARIFS DE 2020 A 2024 POUR LE SERVICE D'EAU POTABLE	13
TABL. 12 -	TARIFS DELEGATAIRE 2024 POUR LE SERVICE D'EAU POTABLE	13
TABL. 13 -	SIMULATION FACTURE TYPE EAU POTABLE POUR UNE CONSOMMATION DE 120 M3 DU 01/01/2022 AU 01/01/2025	15
TABL. 14 -	SIMULATION FACTURE TYPE EAU POTABLE POUR UNE CONSOMMATION DE 120 M3 POUR LES PARTICULIERS AU 01/01/2024 ET AU 01/01/2025	15
TABL. 15 -	RECETTES DU SERVICE	16
TABL. 16 -	QUALITE DE LA RESSOURCE	17
TABL. 17 -	CONFORMITE DES PARAMETRES ANALYTIQUES	18
TABL. 18 -	DETAIL DES NON-CONFORMITES PAR RAPPORT AUX LIMITES ET AUX REFERENCES DE QUALITE	19
TABL. 19 -	TAUX DE CONFORMITE DES PRELEVEMENTS	19
TABL. 20 -	INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE	21
TABL. 21 -	RENDEMENT DE RESEAU DE DISTRIBUTION	22
TABL. 22 -	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX	24
TABL. 23 -	TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMEES	26
TABL. 24 -	DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE	26
TABL. 25 -	TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES DE L'ANNEE PRECEDENTE	26
TABL. 26 -	TAUX DE RECLAMATION	27
TABL. 27 -	TRAVAUX ENGAGES PAR LA COLLECTIVITE	27
TABL. 28 -	ETAT DE LA DETTE DU SERVICE D'EAU POTABLE	28
TABL. 29 -	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	28
TABL. 30 -	TRAVAUX PREVUS PAR LA COLLECTIVITE	28

1. PREAMBULE

Le Syndicat Mixte Garrigues Campagne (SMGC) exerce la compétence eau potable pour 24 Communes à savoir :

- 5 communes de la Communauté d'Agglomération de Lunel Agglo,
- 10 Communes de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup,
- 9 Communes le Montpellier Méditerranée Métropole.

Conformément à la réglementation, et notamment à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'arrêté du 29 décembre 2015, « Le maire présente au conseil municipal ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. »

Le contenu de ce rapport est notamment défini par l'arrêté et le décret du 2 Mai 2007 et complété par la loi Grenelle II du 12 Juillet 2010 et l'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 Mai 2007.

Les faits marquants de 2024 sont détaillés ci-dessous :

L'année 2024 a été marquée par des variations de climat inhabituelles avec :

- Des précipitations beaucoup plus importantes que les années antérieures, avec une augmentation de plus de 67% de la pluviométrie en comparaison de 2023.
- Des mouvements de terrain liés à la saturation des sols en eau après une période d'assèchement. Que ce soit au niveau des réseaux d'adduction vétustes ou des branchements individuels en polyéthylène, une augmentation du nombre de ruptures de canalisation est à noter pendant cette période pour la troisième année consécutive.

L'année 2024 correspond à la première année complète de vente en gros pour la commune de St Brès (3M).

Les travaux de construction d'une cuve de 900 m³ supplémentaires se sont achevés à Castries. De nombreux autres travaux sur les ouvrages du Syndicat ont également été réalisés au cours de l'exercice : étanchéité, sécurisation des sites, renforcements, renouvellements et extensions de réseau.

Au cours de l'année, le SMGC a initié la mise à jour de son Schéma Directeur d'Adduction en Eau Potable.

Enfin, comme pour les précédents exercices, nous avons eu à déplorer une augmentation du nombre de fraudes sur le réseau sur l'ensemble des 24 communes du syndicat. Ces prélèvements non autorisés ont pu être mis en évidence grâce au système de télérelève des compteurs d'eau, ce qui a contribué à diminuer les volumes de pertes.

2. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

2.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

Le Syndicat Mixte de Garrigues Campagne (SMGC) exerce en lieu et place de ses adhérents que sont la Communauté De Communes Du Grand Pic Saint Loup, la communauté d'agglomération de Lunel Agglo et la Métropole de Montpellier et dans l'intérêt collectif, la constitution et l'exploitation des réseaux de distribution d'eau potable.

Par autorisation d'avis préfectoral n°2008-1-3240 du 22/12/2008 le Syndicat a pris la compétence eau brute.

- **Territoire desservi** : Communes de ASSAS, BAILLARGUES, BEAULIEU, BOISSERON, BUZIGNARGUES, CAMPAGNE, CASTELNAU-LE-LEZ, CASTRIES, CLAPIERS, FONTANES, GALARGUES, GARRIGUES, GUZARGUES, MONTAUD, RESTINCLIERES, SAINT-BAUZILLE-DE-MONTMEL, SAINT-DREZERY, SAINT-GENIES-DES-MOURGUES, SAINT-HILAIRE-DE-BEAUVOIR, SAINT-JEAN-DE-CORNIES, SAINT-VINCENT-DE-BARBEYRARGUES, SAINTE-CROIX-DE-QUINTILLARGUES, SAUSSINES, TEYRAN.
 - o À l'exception de quelques abonnés excentrés situés sur les Communes de : ASSAS (3 abonnés) desservis par la Communauté des Communes du Grand Pic Saint Loup CASTELNAU-LE-LEZ (10 abonnés) desservis par le réseau de Montpellier.
 - o A l'inverse, la Collectivité alimente en eau directement 3 abonnés de la Commune de PRADES-LE-LEZ.
- **Existence d'un schéma de distribution** : Oui, date d'approbation 27/06/2012
- **Existence d'un règlement de service** : Oui, date d'approbation 26/07/2023
- **Existence d'une CCSPL** : Oui

2.2. MODE DE GESTION DU SERVICE

Le SMGC a délégué la production, le traitement, la distribution, la facturation de l'eau potable et la gestion des abonnés à la S.A. RUAS Michel (filiale de Veolia Eau), dont le contrat d'affermage a été renouvelé à compter du 1^{er} janvier 2024.

La durée du contrat est de onze ans avec une échéance fixée au 31 décembre 2034.

Le Syndicat poursuit plusieurs objectifs dans le cadre de ce contrat et notamment :

- Des objectifs techniques : qualité des ressources, économies d'eau, performance des réseaux, maîtrise des situations de crise,...
- Des objectifs en termes de développement durable : protection de la biodiversité, optimisation de la consommation énergétique, amélioration du bilan carbone, prévention contre les nuisances,...
- Des objectifs en termes de relations avec les usagers : lieu d'accueil sur le territoire, informations sur les données pratiques, communication sur le parcours de l'eau et les services,...

2.3. PATRIMOINE ET ETENDUE DU SERVICE

2.3.1. Abonnés et habitants desservis

Est considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le nombre d'abonnés (client) est différent du nombre de compteur (un abonné peut avoir plusieurs compteurs).

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du Code de l'Environnement.

Les abonnés non domestiques sont ceux dont les effluents, par leur quantité ou leurs caractéristiques ne sont pas assimilables à ceux des effluents domestiques et qui sont, de ce fait, assujettis à la redevance de pollution non domestique de l'Agence de l'Eau.

Le tableau suivant reprend le nombre d'abonnés et d'habitants concernés par le service de distribution de l'eau potable sur les cinq dernières années :

Tabl. 1 - Abonnés et habitant desservis par le service

Abonnés et habitants desservis	2020	2021	2022	2023	2024	évolution 2023/2024
Abonnés	27 477	28 608	29 589	30 664	31 924	4,11%
domestiques	27 463	28 595	29 576	30 652	31 912	4,11%
autres que domestiques	10	9	9	9	9	0,00%
services extérieurs	4	4	4	3	3	0,00%
Habitants desservis (indicateur D101.0)	65 538	67 472	68 694	70 371	72 654	3,24%

**intègre les abonnés du secteur de Prades le Lez hors du périmètre du Syndicat*

Le nombre d'habitants desservis est en hausse de +3,24% entre 2023 et 2024. Il s'agit d'une hausse plus importante que les années précédentes.

Le nombre d'abonnés est en hausse de +4,11% entre 2023 et 2024. Il s'agit également d'une hausse plus importante que les années précédentes.

2.3.2. Les volumes du service

2.3.2.1. VOLUMES PRELEVES ET PRODUITS

Les volumes prélevés sont des volumes d'eau brute non traitée.

Le volume produit est le volume d'eau traité issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de transport et de distribution. Les volumes de service de l'unité de production ne sont pas comptés dans le volume produit.

Tabl. 2 - Volumes prélevés et produits

Volumes prélevés et produits	2020	2021	2022	2023	2024	évolution 2023/2024
Volumes prélevés	6 383 036	6 239 250	5 864 456	5 418 834	5 251 202	-3,09%
Pompage de Bérange	995 623	830 235	626 426	511 865	863 064	68,61%
Pompage de Fontmagne	846 897	897 468	815 116	747 955	503 204	-32,72%
Pompage de la Crouzette	2 336 868	2 260 850	2 315 794	2 247 736	2 194 191	-2,38%
Pompage de Mougères	1 423 325	1 599 519	1 324 637	1 296 025	1 261 414	-2,67%
Pompage des Candinières	466 825	419 634	498 037	276 931	239 376	-13,56%
Pompage du Peillou	313 498	207 863	284 446	338 322	189 953	-43,85%
Besoin des usines	4 656	5 545	29 405	27 022	20 001	-25,98%
Volumes produits	6 378 380	6 233 705	5 835 051	5 391 812	5 231 201	-2,98%

Les volumes prélevés sont en baisse chaque année, cette baisse était de -2,95% entre 2023 et 2024.

2.3.2.2. VOLUMES ACHETES EN GROS

Le volume acheté en gros est le volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur ou d'ouvrages extérieurs au périmètre (ouvrages privés). Il est strictement égal au volume importé.

Le Syndicat Mixte Garrigues Campagne achète de l'eau à la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup pour desservir la Zone du Patus à Saint Vincent de Barbeyrargues.

Par ailleurs le SMGC a procédé à la construction d'une usine de potabilisation dite « Les Bouldous » située à Saint Hilaire de Beauvoir. Cette usine traite l'eau qui sera achetée à la Société du bas Rhône Languedoc.

Elle dessert les secteurs de Fontbonne Bas service et Pierre Plantée pour une capacité d'environ 3 000m³/jour.

Elle constitue une source de diversification dans le cadre du PGRE des ressources de la nappe de Castries (Bérange Candinières Fontmagne) pour l'approvisionnement en eau potable du Syndicat et de Sussargues.

NB : Pour une continuité des calculs établis lors des précédents exercices, le volume acheté à BRL dans le cadre du fonctionnement de l'usine de traitement en eau potable des Bouldous a été inclus dans les « volumes achetés en gros » et non dans les volumes produits.

Tabl. 3 - Volumes achetés en gros

Volumes achetés en gros	2020	2021	2022	2023	2024	évolution 2023/2024
Volumes achetés en gros	4 889	32 832	551 113	738 139	737 830	-0,04%
CC DU GRAND PIC SAINT LOUP	4 889	9 151	7 038	5 898	7 746	31,33%
SOCIETE DU BAS RHONE LANGUEDOC		23 681	544 075	732 241	730 084	-0,29%

Les volumes achetés en gros ont peu évolué entre 2023 et 2024.

2.3.2.3. VOLUMES EXPORTES

Le volume exporté est le volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Si l'échange se fait dans le cadre d'une adhésion entre collectivités, le volume échangé doit tout de même être comptabilisé comme exporté et non comme volume comptabilisé.

Tabl. 4 - Volumes exportés

Volumes exportés	2020	2021	2022	2023	2024	évolution 2023/2024
Volumes exportés	434 884	434 964	456 899	534 272	576 005	7,81%
CC DU GRAND PIC SAINT LOUP	207 022	219 112	243 874	274 726	240 851	-12,33%
Montpellier Méditerranée Métropole (Export Sussargues)	227 862	215 852	213 025	209 405	208 611	-0,38%
Montpellier Méditerranée Métropole (Export St Brès)	0	0	0	50 141	126 543	152,37%

Les volumes exportés sont en hausse de 7,81% en 2024.

2.3.2.4. VOLUMES CONSOMMES AUTORISES

Le volume consommé autorisé est la somme du volume comptabilisé (issu des campagnes de relevés de l'exercice), du volume des consommateurs sans comptage (défense incendie, arrosage public, etc.) et du volume de service du réseau (purges, vidanges de biefs, nettoyage des réservoirs, etc.). Il est ramené à l'année entière par un calcul prorata temporis sur la part comptabilisée, en fonction du nombre de jours de consommation.

Le Délégué indique que les estimations concernant les volumes consommés sans comptage et les volumes de service du réseau ont été effectuées conformément aux préconisations officielles selon la méthodologie proposée par l'ASTEE.

Tabl. 5 - Volumes consommés autorisés

Volumes consommés autorisés 365j	2020	2021	2022	2023	2024	évolution 2023/2024
Volumes consommés autorisés 365j	4 714 785	4 658 715	4 791 258	4 569 558	4 397 041	-3,78%
Volumes comptabilisé 365 jours	4 598 770	4 557 256	4 666 242	4 472 089	4 295 368	-3,95%
Volume consommé sans comptage	51 359	50 910	50 877	52 448	50 668	-3,39%
Volume d'eaux de service	64 656	50 549	74 139	45 021	51 005	13,29%

Les volumes consommés autorisés sont en baisse, au global, de -3,78% entre 2023 et 2024.

2.3.2.5. VOLUMES VENDUS AUX ABONNES

Le volume vendu selon le décret est celui constaté sur les factures émises au cours de l'exercice. Il est égal au volume consommé autorisé augmenté du volume vendu à d'autres services d'eau potable, après déduction du volume de service du réseau, des dotations gratuites (dégrèvements pour fuites par exemple) et des éventuels forfaits de consommation.

Le tableau suivant présente les volumes vendus hors vente en gros :

Tabl. 6 - Volumes vendus aux abonnés

Volumes vendus (hors exports)	2020	2021	2022	2023	2024	évolution 2023/2024
Volumes vendus aux abonnés	4 562 174	4 545 738	4 602 061	4 512 285	4 252 148	-5,77%
Abonnés domestiques ou assimilés	4 477 457	4 452 799	4 517 281	4 440 258	4 181 868	-5,82%
Autres que domestiques	84 717	92 939	84 780	72 027	70 280	-2,43%
Consommation unitaire (m3/abonné/an)	166,1	158,9	155,6	147,2	133,2	-9,48%

Les volumes vendus sont également en baisse -5,77% et la consommation unitaire accuse une baisse plus marquée de -9,48% entre 2023 et 2024.

2.3.3. Les biens du service

2.3.3.1. RESSOURCE / PRODUCTION

Le périmètre contractuel compte 7 ouvrages de production. Le tableau ci-dessous récapitule les principales caractéristiques de ces ouvrages.

Tabl. 7 - Principales caractéristiques des ouvrages de prélèvements et de production

Installation de production	Capacité de production (m3/j)	Capacité de stockage (m3)
Pompage de Bérange	8 000	150
Pompage de Fontmagne	8 000	0
Pompage de la Crouzette	12 000	0
Pompage de Mougères	6 000	0
Pompage des Candinières	2 000	0
UTEP - St-Hilaire de Beauvoir - Eau Potable y compris pompage Peillou	7 200	0
Capacité totale	43 200	150

La capacité totale de production du SMGC est de 43 200 m³/j.

La capacité de production tient compte :

- Du PGRE (Plan de Gestion de la Ressource en Eau)
- Des réglementations spécifiques à chaque ressource (DUP)
- De la capacité de production du pompage du Peillou intégrée à l'UTEP (UTEP = BRL + Peillou).

2.3.3.2. STOCKAGE

Le périmètre contractuel compte 35 ouvrages de stockage.

Tabl. 8 - Principales caractéristiques des ouvrages de stockage

Réservoir ou château d'eau	Capacité de stockage (m3)
Assas- Le Raoulet	1 300
Bâche Bérange	120
Baillargues	2 000
Beaulieu	150
Boisseron (Planchenault)	600
Buzignargues	500
Campagne	150
Castelnau Le Caylus	1 500
Castelnau-Le-Lez 1	4 000
Castelnau-Le-Lez 2	2 500
Castelnau-Le-Lez 3 (tour)	600
Castries 1	1 900
Castries 2 (tour)	600
Clapiers (sur tour)	200
Clapiers-La ZAC	1 300
Clapiers-Las Courejas	2 000
Fontanès-Ste Croix de Quintillargues	500
Fontbonne Bas Service	800
Fontbonne Haut Service	2 500
Galargues	250
Garrigues	150
Guzargues	500
Mairives	1 750
Montaud -Montlaur	250
Pierre Plantée	3 000
Restinclières	150
St Bazille de Montmel Bas Service	500
St Bazille de Montmel Haut Service	500
St Drézéry-Le Miradou	250
St Génies des Mourgues 1 (Mourguettes)	1 000
St Génies des Mourgues 2 (tour)	250
St Hilaire de Beauvoir	150
St Jean de Cornies	150
Teyran Plan Redon	2 300
Teyran Village	200
Capacité totale	34 570

La capacité totale de stockage du SMGC est de 34 570 m³ en 2024.

Au regard du volume moyen mis en distribution 14 735 m³/j (en 2024) l'autonomie moyenne de stockage est d'environ 56h, ce qui apparait largement suffisant.

2.3.3.3. STATION DE SURPRESSION

Sur le territoire, 13 ouvrages de surpressions sont présents.

Tabl. 9 - Principales caractéristiques des ouvrages de reprise et surpression

Installation de reprise, de pompage ou surpresseur	Débit des pompes (m ³ /h)
Reprise de Bérange	200
Reprise de Castries	160
Reprise du Peillou	65
Reprise Fontbonne BS vers HS	320
Reprise La Gardie	320
Reprise Malrives	510
Reprise Pierre Plantée	150
Surpresseur St Hilaire de Beauvoir	12
Surpresseur Surpresseur Assas	16
Surpresseur Surpresseur de Saint Geniès	15
Surpresseur Surpresseur Montaud	60
Surpresseur Surpresseur Planchenault	16
Surpresseur Surpresseur St Jean-de-Cornies	67

La capacité totale de pompage ressort à 1 911 m³/h.

2.3.3.4. RESEAU

Le linéaire total des réseaux d'eau potable est d'environ 730,9 km dont :

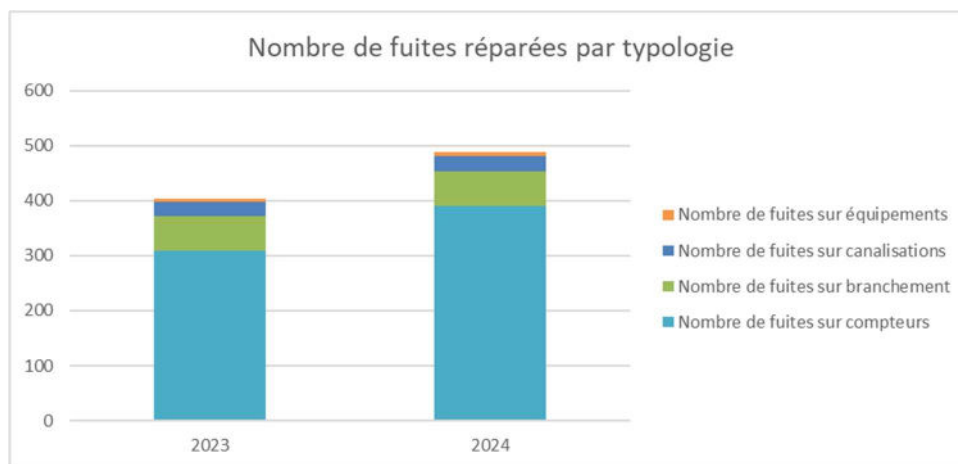
- Adduction = 98 928 ml,
- Distribution : 488 519 ml,
- Branchements : 143 460 ml.

Le réseau comprend également les équipements suivants :

Tabl. 10 - Autres équipements du réseau

	2023	2024	N/N-1
Equipements			
Nombre d'appareils publics	1 233	1 234	0,1%
dont poteaux d'incendie	1 189	1 189	0,0%
dont bornes de puisage	7	8	14,3%
dont autres	37	37	0,0%
Accessoires hydrauliques	4 665	4 736	1,5%
dont vannes de sectionnement	3 606	3 646	1,1%
dont vidanges	292	295	1,0%
dont ventouses	747	775	3,7%
dont réducteurs de pression	20	20	0,0%
Branchements			
Nombre de branchements	23 779	23 910	0,6%
Compteurs			
Nombre de compteurs	31 813	32 807	3,1%

En 2024, 377 km de réseau ont été inspectés dans le cadre de la recherche de fuites (soit 52% du réseau), ce qui a permis de détecter et réparer 489 fuites au total – la majorité étant localisée sur les compteurs comme le montre le graphique ci-dessous.



En parallèle, 153 branchements ont été renouvelés en 2024, et 1 750 ml de canalisations ont fait l'objet d'un renforcement ou d'un renouvellement par la Collectivité.

3. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

3.1. LES MODALITES DE TARIFICATION

Les tarifs revenant au délégataire sont fixés par le contrat d'affermage et indexés à chaque période de facturation par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les tarifs revenant à la Collectivité sont fixés par délibération du comité syndical :

- Délibération du 21 décembre 2023 pour application au 1^{er} janvier 2024.
- Délibération du 18 décembre 2024 pour application au 1^{er} janvier 2025.

Ces tarifs n'ont pas évolué depuis plusieurs années.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

⚠ La réforme structurante des redevances des agences de l'eau a été adoptée dans la loi de finances de l'année 2024. Elle est effective à compter de l'année 2025 pour l'entrée en vigueur des 12^e programmes des agences de l'eau (2025 - 2030). Cette réforme supprime certaines redevances existantes notamment pour le service d'eau potable, la redevance pour pollution non-domestique. De même, cette réforme acte le doublement possible de la redevance de prélèvement sur la ressource en eau pour cause de maîtrise insuffisante des pertes en eau sur le réseau d'eau (doublement dit 'Grenelle', encadré par un décret de janvier 2012). Dans le même temps, de nouvelles redevances ont été mises en place dont pour l'eau potable :

- Une redevance pour consommation d'eau potable,

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable

SYNDICAT MIXTE GARRIGUES CAMPAGNE -

Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le

RAPPORT POUR L'ANNEE 2024

ID : 034-253400725-20250626-2025_06_26_18-DE

- Une redevance à laquelle sont assujetties directement les autorités organisatrices des services publics d'eau portant sur la performance des services, et modulée au regard d'un certain nombre de critères de performance des services, à savoir : le niveau des pertes en eau et la gestion du patrimoine. Les services peuvent reporter la contrepartie de cette redevance, assise sur la performance, sur une ligne spécifique de la facture des abonnés au service à travers un mécanisme de contre-valeur.

Le tableau suivant reprend les tarifs applicables sur le service d'eau potable du 01/01/2021 au 01/01/2025. Ces tarifs comprennent :

- Une partie fixe ou abonnement : payables d'avance semestriellement ;
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable : payables au vu du relevé. En 2024, dans le cadre du nouveau contrat d'affermage, la part proportionnellement du délégataire est modulée selon différentes tranches de consommation, selon le profil de l'abonné (particulier/professionnel) et selon la saison (été/hiver).

Tabl. 11 - Tarifs de 2020 à 2024 pour le service d'eau potable

Tarifs		01/01/2021	01/01/2022	01/01/2023	01/01/2024	01/01/2025
Part Collectivité						
Part fixe	abonnement (€ HT/semestre)	9,58	9,58	9,58	9,58	9,58
Part proportionnelle	consommation (€ HT/m³)	0,5057	0,5057	0,5057	0,5057	0,5057
Part délégataire						
Part fixe	abonnement (€ HT/semestre)	15,20	15,96	17,62	9,00	8,57
Part proportionnelle	consommation (€ HT/m³)	0,4025	0,4010	0,4428	0,4820 (été) 0,2410 (hiver)	0,4852 (été) 0,2295 (hiver)
Redevance Agence de l'Eau - Prélèvement d'eau	consommation (€ HT/m³)	0,0420	0,0420	0,0420	0,0420	0,0420
Taxes et redevances						
TVA	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%
Redevances Agence de l'eau - Lutte contre la pollution	consommation (€ HT/m³)	0,2800	0,2800	0,2800	0,2900	--
Redevance de consommation	consommation (€ HT/m³)	--	--	--	--	0,43
Redevance de performance du réseau d'eau potable	consommation (€ HT/m³)	--	--	--	--	0,01

Les tarifs indiqués ci-dessus pour 2024 et 2025 correspondent à ceux appliqués pour une consommation de 120 m³ avec le détail dans le tableau suivant (40 m³ consommés l'été dont les 5 premiers gratuits et 70 m³ consommés l'hiver dont les 10 premiers gratuits).

Tabl. 12 - Tarifs délégataire 2024 pour le service d'eau potable

Le tableau suivant donne la grille tarifaire du nouveau contrat ayant démarré le 1^{er} janvier 2024.

Part délégataire			
Part fixe, diamètre du compteur, abonnement € HT/mois			
	Diamètre 15		1,5
	Diamètre 20 et 25		2,583
	Diamètre 30		5,083
	Diamètre 40		8,5
	Diamètre 50 et 60		12,5
	Diamètre 80		29,833
	Diamètre > 100		40
Part variable, € 01/01/2024 / m ³			
Pour les particuliers		Pour les entreprises	
<u>Hiver (du 15 septembre au 14 mai)</u>		<u>Hiver (du 15 septembre au 14 mai)</u>	
De 0 à 10 m ³	0	De 0 à 80 m ³	0,241
De 10 m ³ à 80 m ³	0,241	De 80 m ³ à 800 m ³	0,482
De 80 m ³ à 160 m ³	0,723	Au-delà de 800 m ³	0,723
Au-delà de 160 m ⁵	1,446		
<u>Été (du 15 mai au 14 septembre)</u>		<u>Été (du 15 mai au 14 septembre)</u>	
De 0 à 5 m ³	0	de 0 à 40 m ³	0,482
De 5 m ³ à 40 m ³	0,482	de 40 m ³ à 400 m ³	0,723
De 40 m ³ à 80 m ³	0,964	Au-delà de 400 m ³	0,964
Au-delà de 80 m ⁵	1,928		

Le montant de la part proportionnelle de la part collectivité est restée inchangée à 0,5057 € HT valeur 2024.

D'autres prestations peuvent être facturées aux abonnés selon les tarifs fixés dans le Règlement de service ou le Bordereau des prix unitaires du contrat de délégation (tels que les travaux de branchements neufs...).

3.2. FACTURE TYPE 120 M³ POUR LE SERVICE EAU POTABLE

Le tableau ci-après reprend les montants applicables du 01/01/2022 au 01/01/2025 pour l'eau potable en considérant une facture de 120 m³ (consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE).

Service eau potable		Quantité	au 1er Janvier 2022		au 1er Janvier 2023		au 1er Janvier 2024		au 1er Janvier 2025		Evolution Jan. 2025/ Jan. 2024
			PU HT	Tot. HT	PU HT	Tot. HT	PU HT	Tot. HT	PU HT	Tot. HT	
Part délégalitaire	Abonnement (€)	2	15,96	31,92	17,62	35,25	9,00	18,00		17,14	-4,8%
	Consommation (€/m³)	120	0,4010	48,12	0,4428	53,14		113,58		112,89	-0,6%
	Consommation été (€/m3)	35				0,4820	16,87	0,4852	16,98		0,7%
	Consommation hiver (€/m3)	70				0,2410	16,87	0,2295	16,07		-4,8%
	Abonnement (€)	2	9,58	19,16	9,58	19,16	9,58	19,16	9,58	19,16	0,0%
Part Collectivité	Consommation (€/m3)	120	0,5057	60,68	0,5057	60,68	0,5057	60,68	0,5057	60,68	0,0%
	Redevance pour préservation des ressources (€/m3)	120	0,0420	5,04	0,0420	5,04	0,0420	5,04	0,0420	5,04	0,0%
Sous-Total € HT			164,92 €		173,27 €		136,62 €		135,07 €		-1,1%
Organismes publics											
Agence de l'eau	Lutte contre la pollution (€/m3)	120	0,28	33,60	0,28	33,60	0,29	34,80	--	--	
Agence de l'eau	Redevance de consommation (€/m3)	120	--	--	--	--	-	-	0,43	51,60	
Agence de l'eau	Redevance de performance du réseau d'eau potable (€/m3)	120	--	--	--	--	-	-	0,01	1,20	
Sous-Total HT			33,60 €		33,60 €		34,80 €		52,80 €		51,7%
Sous-Total HT			198,52 €		206,87 €		171,42 €		187,87 €		9,6%
TVA (5,5 %)			10,92 €		11,38 €		9,43 €		10,33 €		
Sous-Total TTC			209,44 €		218,25 €		180,85 €		198,20 €		9,6%
Soit un prix du m3 TTC (Indicateur D102 0)			1,75 €		1,82 €		1,51 €		1,65 €		9,6%

Tabl. 14 - Simulation facture type eau potable pour une consommation de 120 m3 pour les particuliers au 01/01/2024 et au 01/01/2025

Tarif ménage (compteur DN15)		Facture 120 m3 / Année 2024					Facture 120 m3 / Année 2025				
EAU Potabilisation et distribution de l'eau		Qté	PUN	Mnt HT	TVA	Mnt TTC	Qté	PUN	Mnt HT	TVA	Mnt TTC
Abonnement	Abonnement part Veolia	12	1.5000	18,00	5,5	18,99	12	1.4285	17,14	5,5	18,08
	Abonnement part SMGC	12	1.5966	19,16	5,5	20,21	12	1.5966	19,16	5,5	20,21
Consommation	Tranche 1 été	5	0.0000	0,00	5,5	0,00	5	0.0000	0,00	5,5	0,00
	Tranche 1 hiver	10	0.0000	0,00	5,5	0,00	10	0.0000	0,00	5,5	0,00
	Tranche 2 été	35	0.4820	16,87	5,5	17,80	35	0.4852	16,98	5,5	17,92
	Tranche 2 hiver	70	0.2410	16,87	5,5	17,80	70	0.2295	16,07	5,5	16,95
	Tranche 3 été	0	0.9640	0,00	5,5	0,00	0	0.9704	0,00	5,5	0,00
	Tranche 3 hiver	0	0.7230	0,00	5,5	0,00	0	0.6885	0,00	5,5	0,00
	Tranche 4 été	0	1.9280	0,00	5,5	0,00	0	1.9407	0,00	5,5	0,00
	Tranche 4 hiver	0	1.4460	0,00	5,5	0,00	0	1.3770	0,00	5,5	0,00
	Consommation part SMGC	120	0.5057	60,68	5,5	64,02	120	0.5057	60,68	5,5	64,02
EAU Organismes publics	Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	120	0.0420	5,04	5,5	5,32	120	0.0420	5,04	5,5	5,32
	Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	120	0.2900	34,80	5,5	36,71					
	Redevance de consommation						120	0.43	51,60	5,5	54,44
	Redevance de performance du réseau d'eau potable						120	0.01	1,20	5,5	1,27
Prix du m³			1,51 €/ m³					1,65 €/ m³			
Total TTC			180,85 €					198,21 €			

Ce montant est bien moins élevé que la dernière moyenne nationale connue et publiée dans le dernier rapport annuel SISPEA de 2024, qui était de 2,21 €/m3 pour l'eau potable au 1^{er} janvier 2022.

3.3. LES RECETTES DU SERVICE

Le tableau suivant reprend les recettes liées à la facturation du service pour les années 2020 à 2024. Ces montants correspondent à la somme HT de toutes les factures d'eau émises, comprenant la ou les parts collectivités, la ou les parts délégataires (quand le service est affermé ou concédé) et les redevances diverses notamment Agence de l'eau (prélèvement et pollution, hors modernisation), Voies Navigables de France (prélèvement), ainsi que les ventes d'eau à d'autres services (vente en gros).

Sont également indiqués dans les tableaux ci-dessous les autres recettes revenant à la Collectivité et au Délégataire (travaux de branchements, prestations accessoires...).

Tabl. 15 - Recettes du service

Recettes de la collectivité	2020	2021	2022	2023	2024
Redevance vente d'eau	2 642 555 €	2 671 664 €	2 702 090 €	2 714 288 €	4 721 190 €
Recettes liées aux travaux	880 332 €	371 467 €	1 325 390 €	574 800 €	542 041 €
Autres recettes	302 381 €	335 255 €	326 530 €	444 762 €	410 191 €
Total	3 825 268 €	3 378 385 €	4 354 010 €	3 733 850 €	5 673 421 €
Recettes du délégataire	2020	2021	2022	2023	2024
Vente d'eau aux abonnés	2 594 387 €	2 756 091 €	3 029 432 €	3 290 955 €	3 191 249 €
Vente d'eau en gros	83 021 €	84 827 €	88 283 €	214 973 €	205 630 €
Travaux Exclusifs	650 407 €	701 432 €	714 785 €	749 964 €	598 654 €
Recettes accessoires	495 009 €	507 755 €	592 818 €	622 856 €	451 940 €
Total	3 822 824 €	4 050 105 €	4 425 318 €	4 878 748 €	4 447 473 €
Redevances Agence de l'Eau	2020	2021	2022	2023	2024
Préservation de la ressource	167 212 €	203 806 €	212 122 €	202 378 €	228 819 €
Lutte contre la pollution	1 150 731 €	1 209 897 €	1 242 308 €	1 173 126 €	1 371 773 €
Total	1 317 943 €	1 413 703 €	1 454 430 €	1 375 504 €	1 600 592 €

**la redevance vente d'eau perçue en 2024 correspond aux ventes d'eau de deux années, 2023 et 2024, le mode de reversement du fermier ayant changé lors de la mise en place du nouveau contrat d'affermage au 1^{er} janvier 2024.*

4. INDICATEURS DE PERFORMANCES

Le décret n°2007-675, relatif au service d'eau potable, et son arrêté d'application en date du 2 Mai 2007 rendent obligatoire l'établissement de caractéristiques et d'indicateurs par la collectivité organisatrice du service de distribution d'eau pour tout exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2008. Ces renseignements concernent la caractérisation technique du service, la tarification et les recettes du service, ainsi que des indicateurs de performance et doivent être rendus publics par les collectivités dans le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable.

Les indicateurs de performance sont des paramètres permettant de suivre l'évolution des résultats des services de l'eau, dans l'accomplissement de ses différentes missions.

En caractérisant dans le temps les performances, ces indicateurs permettent d'améliorer la maîtrise de la gestion du service et de garantir la prise en compte des objectifs qualitatifs. Ils peuvent jouer plusieurs rôles :

- Outil de pilotage et d'évaluation des services rendus à l'utilisateur ;
- Outil de négociation et de suivi des contrats de délégation : dans l'établissement du contrat de délégation (engagement de résultat et non plus de moyens) et par la mise en place de contrôles ;
- Outil de communication : utilisés à bon escient et explicités, ils peuvent devenir un outil de dialogue avec l'utilisateur ;
- Outil d'incitation à l'amélioration : combinés à un système de pénalités ou de bonus-malus, ils peuvent permettre d'améliorer les performances du délégataire.

Ils permettent également une meilleure compréhension des enjeux stratégiques, sur la base desquels peuvent être définis des objectifs de progrès.

Ces indicateurs permettent aux collectivités de se situer en matière de niveau de service car ils constituent l'[Observatoire des services publics de l'eau et de l'assainissement](#), une base de données publiques disponible en ligne.

4.1. QUALITE DE L'EAU

La qualité de l'eau est contrôlée par l'exploitant dans le cadre de son autocontrôle et par l'ARS dans le cadre des contrôles réglementaires.

4.1.1. L'eau prélevée

Le tableau suivant présente le nombre de résultats d'analyses obtenus sur l'ensemble des ressources du service.

Tabl. 16 - Qualité de la ressource

	Contrôle sanitaire		Surveillance par le délégataire	
	Nb total de résultats d'analyses	Nb de résultats d'analyses conformes	Nb total de résultats d'analyses	Nb de résultats d'analyses conformes
Microbiologique	33	33	10	10
Physico-chimique	3961	3961	27	27

Il n'y a pas de non-conformité sur les ressources.

4.1.2. L'eau produite et distribuée

La qualité de l'eau produite et distribuée est évaluée au regard des limites de qualité et des références de qualité définies par la réglementation :

- Les limites de qualité visent les paramètres susceptibles de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur,
- Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau potable. Un dépassement ne traduit pas forcément un risque sanitaire pour le consommateur mais implique la mise en œuvre d'actions correctives.

Le tableau suivant présente en détail les résultats d'analyses et leur conformité en distinguant les paramètres soumis à limite de qualité des paramètres soumis à une référence de qualité :

Tabl. 17 - Conformité des paramètres analytiques

	Contrôle sanitaire		Surveillance par le délégataire	
	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux limites / Respect des Références	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux limites / Respect des Références
Paramètres soumis à Limite de Qualité				
Microbiologique	372	372	170	170
Physico-chimique	5290	5289	26	26
Paramètres soumis à Référence de Qualité				
Microbiologique	739	738	147	147
Physico-chimique	1795	1766	322	322
Paramètres soumis à une valeur de vigilance				
Physico-chimique			10	10
Paramètres soumis à une valeur indicative				
Physico-chimique	144	144	1	1
Autres paramètres analysés				
Microbiologique				
Physico-chimique			10	

Pour 2024, plusieurs dépassements en références de qualité ont été observés ainsi qu'un seul dépassement de limite de qualité sur des paramètres physico-chimiques.

Aucune non-conformité n'a été détectée pour les paramètres soumis à une valeur indicative ou à une valeur de vigilance.

Tabl. 18 - Détail des non-conformités par rapport aux limites et aux références de qualité

NON-CONFORMITES PAR RAPPORT AUX LIMITES DE QUALITE

Paramètre	Mini	Maxi	Nb de non-conformités Contrôle Sanitaire	Nb de non-conformités Surveillance Déléguataire	Nb d'analyses Contrôle Sanitaire	Nb d'analyses Surveillance Déléguataire	Valeur du seuil et unité
Plomb	0	62	1	0	14	0	10 µg/l

NON-CONFORMITES PAR RAPPORT AUX REFERENCES DE QUALITE

Paramètre	Mini	Maxi	Nb de non-conformités Contrôle Sanitaire	Nb de non-conformités Surveillance Déléguataire	Nb d'analyses Contrôle Sanitaire	Nb d'analyses Surveillance Déléguataire	Valeur du seuil et unité
Bactéries Coliformes	0	130	1	0	186	21	0 n/100ml
Carbone Organique Total	0	2,6	1	0	39	8	2 mg/l C
Conductivité à 25°C	364	1472	16	0	185	0	1100 µS/cm
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	1	4	1	0	16	0	2 Qualitatif
Température de l'eau	7,6	29,6	10	0	198	78	25 °C
Turbidité	0	0,71	1	0	12	7	0,5 NFU

Le tableau suivant présente les taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques.

Un prélèvement est considéré comme non conforme si au moins un des paramètres analysés a une valeur supérieure aux limites de qualité définies par la réglementation.

Tabl. 19 - Taux de conformité des prélèvements

Qualité de l'eau disistribuée aux abonnés	2020	2021	2022	2023	2024
Contrôle ARS bactériologique (P101.1)	100%	100%	100%	99,5%	100%
Contrôle ARS physico-chimique (P102.1)	100%	98,7%	94,5%	96,1%	98,5%

Le taux de 98,5 % atteint sur les paramètres physico-chimiques fait suite à une seule non-conformité détectée lors du contrôle sanitaire concernant le plomb.

4.2. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE

Conformément à la loi du 12 juillet 2010 dite loi grenelle 2 et à son décret d'application n°2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau, et de l'assainissement, les collectivités locales et leurs établissements devaient réaliser un descriptif détaillé de leur réseau d'eau potable et de leur réseau d'assainissement avant le 31 décembre 2013. Ce descriptif comprend un plan ainsi qu'un inventaire des réseaux qui doit être mis à jour et complété chaque année.

Afin de rendre compte de la réalisation du descriptif détaillé des réseaux, l'indice réglementaire de connaissance et de gestion patrimoniale (**indicateur P103.2**) a été modifié par arrêté du 2 décembre 2007 (arrêté modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement). Le nouvel indice a une valeur comprise entre 0 et 120. Le barème (Sources : www.services.eaufrance.fr, rubrique les indicateurs des services, fiche 103.2B et arrêté du 2 décembre 2013) est repris dans le tableau suivant avec indication du nombre de points pour les exercices 2018 et 2019.

La valeur de ce nouvel indicateur ainsi défini doit atteindre au minimum 40 points selon les règles d'attribution des points définies par l'arrêté du 2 décembre 2013 pour que le service soit considéré comme étant en règle par rapport à l'établissement d'un descriptif détaillé des réseaux d'eau potable.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable

SYNDICAT MIXTE GARRIGUES CAMPAGNE -

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 034-253400725-20250626-2025_06_26_18-DE

Tabl. 20 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2023	2024
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	110	110

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau		Barème	Valeur ICGPR
Code VP	Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
VP.236	Existence d'un plan des réseaux	10	10
VP.237	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Code VP	Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Non renseigné
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		%
VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		Non renseigné
Combinaison des variables VP238, VP239 et VP240	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
VP.241	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	12
Total Parties A et B		45	42
Code VP	Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
VP.243	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
VP.244	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	3
VP.245	Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10	10
VP.246	Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	10	10
VP.247	Localisation des autres interventions	10	10
VP.248	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	5	5
Total:		120	110

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service d'eau potable (**indicateur P103.2**) est de 110 pour l'exercice 2024, soit stable par rapport aux années précédentes. Il est au-delà de 40 points et traduit que le descriptif détaillé des réseaux du service public d'eau potable est réalisé tel qu'exigé par le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012.

4.3. RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION

C'est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable) et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution. Sa finalité est de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable.

Cet indicateur est calculé à travers la formule suivante : $(\text{Volume comptabilisé 365j} + \text{Volume consommé sans comptage} + \text{Volume de service} + \text{Volume exporté}) / (\text{Volume produit} + \text{Volume importé}) \times 100$

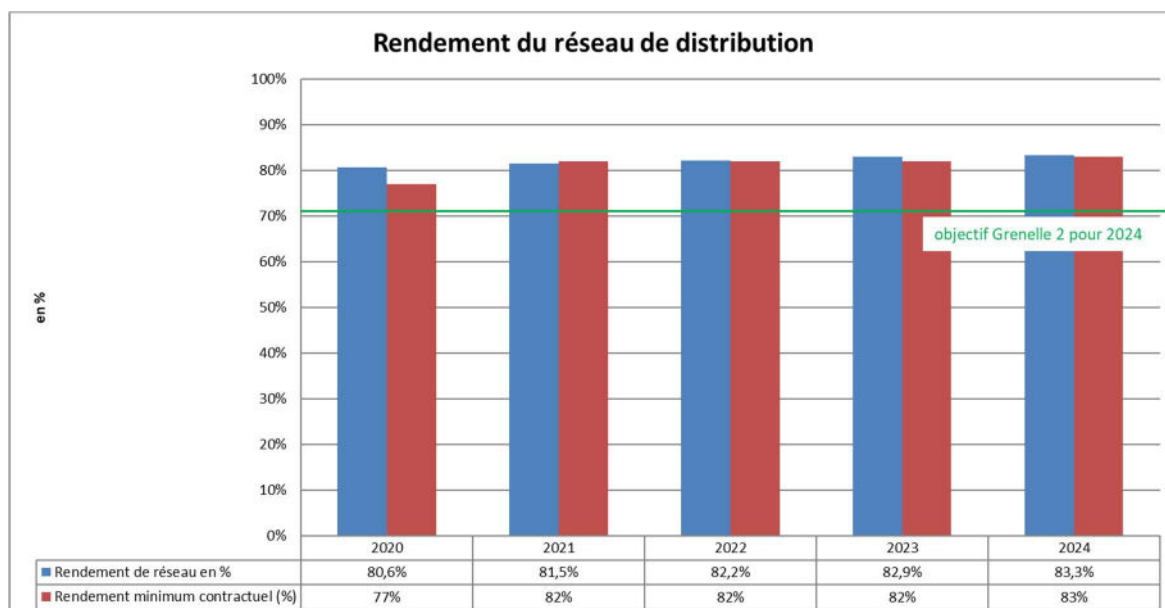
Tabl. 21 - Rendement de réseau de distribution

Rendement de réseau réglementaire (indicateur P104.3)	2020	2021	2022	2023	2024
Volumes introduits dans le réseau (A)=(1)+(2)	6 387 925 m³	6 248 401 m³	6 386 164 m³	6 129 951 m³	5 969 031 m³
Volumes produits (1)	6 383 036 m³	6 215 569 m³	5 835 051 m³	5 391 812 m³	5 231 201 m³
Volumes achetés (2)	4 889 m³	32 832 m³	551 113 m³	738 139 m³	737 830 m³
Volume consommé et vendus en gros (B)=(3)+(4)+(5)+(6)	5 149 669 m³	5 093 679 m³	5 248 157 m³	5 103 830 m³	4 973 046 m³
Volumes comptabilisé 365 jours (3)	4 598 770 m³	4 557 256 m³	4 666 242 m³	4 472 089 m³	4 295 368 m³
Volumes vendus à d'autres services (4)	434 884 m³	434 964 m³	456 899 m³	534 272 m³	576 005 m³
Volume consommé sans comptage (5)	51 359 m³	50 910 m³	50 877 m³	52 448 m³	50 668 m³
Volume d'eaux de service (6)	64 656 m³	50 549 m³	74 139 m³	45 021 m³	51 005 m³
Rendement de réseau (B)/(A)	80,6%	81,5%	82,2%	82,9%	83,3%
Volumes de pertes (A-B)	1 238 256 m³	1 154 722 m³	1 138 007 m³	1 026 121 m³	995 985 m³

La progression constatée depuis plusieurs exercices se vérifie.

Le décret d'application de l'article 161 de la loi Grenelle II publié le 27 janvier 2012 fixe un objectif fort de diminution des prélèvements d'eau et définit un objectif minimal de rendement du service calculé à l'aide de la formule $65\% + 0,2 \text{ ILC}$ (Indice Linéaire de Consommation). Sur la base des données de l'exercice 2024, ce rendement objectif pour le service s'élève à 70,6%, à comparer au rendement obtenu de 83,3% dont le calcul est détaillé ci-dessus : le rendement de réseau du service est donc supérieur à l'objectif minimal défini au décret.

Il est par ailleurs à noter que pour cet indicateur de performance, le Fermier s'est engagé sur un objectif de performance : 83% à partir de l'année 2024. L'objectif est atteint conformément au graphique ci-après :



L'amélioration du rendement constatée est la conséquence des investissements réalisés à la fois par la Collectivité et le Délégué (travaux concessifs). Elle est aussi la conséquence de la sectorisation et de la modélisation des réseaux mises en place permettant une meilleure efficacité dans la recherche des fuites. En 2024, plus de la moitié du réseau a fait l'objet de recherche de fuites et il a été constaté et réparé 489 fuites.

4.4. INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON-COMPTES ET INDICE LINEAIRE DE PERTES

4.4.1. Indice linéaire des volumes non comptés

L'indice linéaire des volumes non comptés (indicateur P105.3) est égal au volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). L'indice est exprimé en m³/km/jour.

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

La valeur de l'indice linéaire des volumes non comptés sur les 5 dernières années est présentée dans le tableau ci-dessous :

Indice linéaire des volumes non comptés (indicateur P105.3)	2020	2021	2022	2023	2024
Volumes produits (1)	6 383 036 m³	6 215 569 m³	5 835 051 m³	5 391 812 m³	5 231 201 m³
Volumes achetés en gros (2)	4 889 m³	32 832 m³	551 113 m³	738 139 m³	737 830 m³
Volumes comptabilisé 365 (ou 366) jours (3)	4 598 770 m³	4 557 256 m³	4 666 242 m³	4 472 089 m³	4 295 368 m³
Volumes vendus en gros à d'autres services (4)	434 884 m³	434 964 m³	456 899 m³	534 272 m³	576 005 m³
Longueur de réseau de distribution (L)	475,353 km	476,255 km	478,956 km	485,720 km	488,519 km
Nombre de jours dans l'année (N)	366	365	365	365	366
Indice Linéaire des Volumes Non Comptés [(1)+(2)-(3)-(4)]/[(L)*(N)]	7,78	7,23	7,22	6,34	6,14

La valeur de l'indice linéaire des volumes non comptés est de 6,14 m³/j/km pour l'année 2024, il poursuit sa baisse.

4.4.2. Indice linéaire de pertes

L'indice linéaire des pertes en réseau (**indicateur P106.3**) évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution.

Cet indicateur est calculé à travers la formule suivante : $(\text{Volume produit} + \text{Volume importé} - \text{Volume exporté} - \text{Volume comptabilisé} - \text{Volume consommé sans comptage} - \text{Volume de service}) / \text{Linéaire de réseau hors branchements} / 365$

La valeur de l'indice linéaire de pertes sur les 5 dernières années est présentée dans le tableau ci-dessous :

Indice linéaire des volumes de pertes (indicateur P106.3)	2020	2021	2022	2023	2024
Volumes produits (1)	6 383 036 m³	6 215 569 m³	5 835 051 m³	5 391 812 m³	5 231 201 m³
Volumes achetés en gros (2)	4 889 m³	32 832 m³	551 113 m³	738 139 m³	737 830 m³
Volumes comptabilisé 365 (ou 366) jours (3)	4 598 770 m³	4 557 256 m³	4 666 242 m³	4 472 089 m³	4 295 368 m³
Volumes vendus en gros à d'autres services (4)	434 884 m³	434 964 m³	456 899 m³	534 272 m³	576 005 m³
Volume consommé sans comptage (5)	51 359 m³	50 910 m³	50 877 m³	52 448 m³	50 668 m³
Volume d'eaux de service (6)	64 656 m³	50 549 m³	74 139 m³	45 021 m³	51 005 m³
Longueur de réseau de distribution (L)	475,353 km	476,255 km	478,956 km	485,720 km	488,519 km
Nombre de jours dans l'année (N)	366	365	365	365	366
Indice Linéaire des volumes de perte [(1)+(2)-(3)-(4)-(5)-(6)]/[(L)*(N)]	7,12	6,64	6,51	5,79	5,57

La valeur de l'indice linéaire des volumes de pertes est de 5,57 m³/j/km pour l'année 2024, en amélioration continue depuis au moins 2020. Cet indicateur est assez satisfaisant.

4.5. TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (**indicateur P107.2**) est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées que ces opérations aient été réalisées par la Collectivité ou par le Déléguataire. Les interventions ponctuelles effectuées pour réparer une fuite ne sont pas comptabilisées dans le renouvellement.

Le tableau suivant indique le taux moyen de renouvellement réglementaire pour les 5 dernières années (2020 à 2024) :

Tabl. 22 - Renouvellement des réseaux

Renouvellement de réseau	2020	2021	2022	2023	2024
Linéaire renouvelé (ml)	1 542	2 109	2 520	6 354	1 750
Linéaire total (ml)	475 353	476 255	478 956	485 720	488 519
Taux de renouvellement (P107.2)	0,47%	0,45%	0,50%	0,72%	0,58%

Le taux de renouvellement moyen de 0,58% est en baisse par rapport à 2023 et inférieur aux dernières données nationales connues (0,65% en 2022 dans le rapport des données nationales SISPEA).

Un taux de renouvellement des réseaux de 1% par an est souvent présenté comme un objectif en termes de bonne gestion patrimoniale. Ce taux n'est atteint que pas très peu de collectivités en France. Néanmoins, le taux de renouvellement n'est pas un indicateur de la performance du service en soit : un taux de renouvellement peu élevé ne signifie pas nécessairement que le réseau est mal entretenu. Pour certains services, les objectifs en termes de renouvellement peuvent être relativement faibles car le réseau est en bon état ou la réparation des fuites et casses ne nécessite peut-être pas de renouveler la canalisation. Les programmes de renouvellement actuellement se composent généralement d'une agrégation des besoins « hydrauliques » de l'exploitant (réseaux fuyards par exemple), des besoins liés à des exigences réglementaires ou assimilés (réseau en amiante ciment par exemple) et des programmes de voirie.

4.6. INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Cet indicateur (**P108.3**) traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage. Il se décompose de la façon suivante :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

Pour l'année 2024, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de 80 %. Cette valeur est atteinte pour l'ensemble des points de production depuis l'obtention de la DUP du champ captant de la Crouzette en 2019.

4.7. TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMEES

Cet indicateur (**indicateur P151.1**) correspond au nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance. Les interruptions programmées sont celles qui sont annoncées au moins 24 heures à l'avance.

Les périodes d'alimentation par une eau non conforme au regard des normes de potabilité ne sont pas comptées comme des interruptions. Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte.

Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures ne sont pas prises en compte.

Le tableau ci-dessous reprend la valeur de l'indicateur fournie par le délégataire dans ses rapports annuels :

Tabl. 23 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'interruptions de service	9	30	34	n.c.	42
Nombre d'abonnés	27 477	28 608	29 589	30 664	31 924
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées pour 1 000 abonnés (indice P151.1)	0,33	1,05	1,15	1,21	1,32

4.8. DELAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES ET TAUX DE RESPECT DE CE DELAI

Le délai maximal d'ouverture des branchements (indicateur D151.0) sur lequel le service s'est engagé dans le cas de branchement existant est de **1 jour** (Règlement de service).

Le taux de respect de ce délai (indicateur P152.1) pour l'année 2024 est de **100%**.

4.9. DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITE

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

Tabl. 24 - Durée d'extinction de la dette

Durée d'extinction de la dette de la Collectivité (indicateur P153.2)	2021	2022	2023	2024
En-cours de la dette au 31/12/n	5 465 175 €	2 799 946 €	3 969 436 €	3 707 495 €
Epargne brute	3 812 303 €	3 425 910 €	2 590 239 €	4 780 224 €
Durée d'extinction de la dette	1,43	0,82	1,53	0,78

Pour l'année 2024, la durée d'extinction de la dette (indicateur P153.2) est égale à **0,78 ans**, il s'agit d'un niveau peu élevé.

4.10. TAUX D'IMPAYE SUR LES FACTURES D'EAU DE L'ANNEE PRECEDENTE

Cet indicateur (indicateur P154.0) correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

Tabl. 25 - Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (indicateur P154.0)	2020	2021	2022	2023	2024
Montant des impayés au 31/12 de l'année N en € TTC (A)	47 217 €	95 207 €	86 546 €	69 785 €	86 890 €
Montant facturé sur l'exercice N-1 en € TTC (B)	7 929 166 €	7 030 500 €	8 893 521 €	14 964 020 €	12 434 802 €
Taux d'impayé (B/A)	0,60%	1,35%	0,97%	0,47%	0,70%

Pour l'année 2024, le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente s'élevait à 0,70%, soit en hausse par rapport à 2023. Il reste inférieur à la moyenne nationale de 2022 évaluée en 1,90%

4.11. TAUX DE RECLAMATIONS

Cet indicateur (**indicateur P155.1**) correspond au nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix. Le tableau suivant reprend le calcul de ce taux depuis le démarrage du contrat :

Tabl. 26 - Taux de réclamation

Taux de réclamations (indicateur P155.1)	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de réclamations	nc	nc	nc	17	112
Nombre d'abonnés	27 477	28 608	29 589	30 664	31 924
Taux de réclamations (unités / 1 000 abonnés)	0,47	1,47	1,32	0,57	3,51

Pour l'année 2024, le taux de réclamation s'élevait à 3,51 réclamations / 1 000 abonnés, en hausse par rapport à 2023 et supérieur à la dernière moyenne nationale connue évaluée à 2,9 réclamations / 1000 abonnés.

5. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

5.1. TRAVAUX ENGAGES

5.1.1. Travaux neufs réalisés par le Syndicat

Le tableau ci-après reprend le montant des travaux et études réalisés et/ou engagés sur les 3 dernières années (y compris restes à réaliser).

Tabl. 27 - Travaux engagés par la Collectivité

Travaux engagés par la Collectivité	2021	2022	2023	2024
Montant des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	7 146 225,65 €	4 483 892,92 €	4 444 219,95 €	4 492 760,64 €
Montant des subventions	6 135 €	580 226 €	0 €	697 726 €
Montant de l'affectation du résultat	3 206 362 €	0 €	2 075 531 €	2 371 837 €

5.1.2. Travaux concessifs

Il s'agissait des travaux d'investissements et d'améliorations listés dans le contrat et dont le Fermier assure le financement et la réalisation (article 37.1) pour un montant d'investissement total de 3 358 926 € sur la durée du contrat (2024-2034).

Les principaux investissements prévus au contrat concernent la télérelève et l'amélioration du rendement énergétique. Des actions sont également prévues en termes d'optimisation du

fonctionnement des réseaux et de gestion des pressions, de sectorisation ou encore de développement durable et de communication.

En 2024, 29 262 € ont été imputés dans les charges du délégataire pour la réalisation de ces investissements (amortissements).

5.2. BRANCHEMENTS PLOMB

Le service de l'eau potable Syndical ne comprend plus de branchement plomb depuis 2017.

5.3. ETAT DE LA DETTE DU SERVICE

Le tableau suivant reprend pour le service de l'eau potable l'état de la dette de la Collectivité. Il reprend l'en-cours de la dette au 31 décembre et les montants des annuités de remboursement sur l'exercice considéré, en distinguant le remboursement du capital et les intérêts.

Tabl. 28 - Etat de la dette du service d'eau potable

Etat de la dette	2022	2023	2024
En-cours de la dette au 31/12/n	2 799 946 €	3 969 436 €	3 707 495 €
Remboursement au cours de l'exercice	2 726 117 €	209 867 €	297 478 €
<i>Dont intérêts</i>	60 887 €	40 951 €	35 537 €
<i>Dont capital</i>	2 665 230 €	168 916 €	261 941 €

5.4. AMORTISSEMENTS

Le tableau suivant présente le montant des dotations aux amortissements réalisé sur le budget syndical.

Tabl. 29 - Amortissement des immobilisations

Amortissements	2022	2023	2024
Dotations aux amortissements	1 444 023 €	1 426 275 €	1 602 403 €

5.5. PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE

Le tableau ci-après indique les travaux prévus par la Collectivité en 2024.

Tabl. 30 - Travaux prévus par la Collectivité

Programme d'investissement 2024 : Renouvellement et renforcement des réseaux A.E.P.

- **Assas** : impasse du château (renouvellement) 37 000 €

• <u>Beaulieu</u> : rue du Parc (renouvellement et maillage)	110 250 €
• <u>Castelnau</u> : Centre ancien (renouvellement)	162 000 €
• <u>Castries</u> : Place du Cartel (renouvellement)	374 400 €
• <u>Clapiers</u> : rue du Château (sup double réseaux)	17 500 €
• <u>Montaud</u> : chemin du bois (renforcement)	26 500 €
• <u>Montaud</u> : rue de la Fontaine (renouvellement)	197 600 €
• <u>Saint-Bauzille</u> : rte des Platanes (sup double réseaux)	6 500 €
• <u>Saint-Geniès</u> : Rue de la Barrière (renouvellement)	73 000 €
• <u>Saint-Jean</u> : rue de la Vieille Poste (renouvellement)	176 800 €
• <u>Teyran</u> : Rue des Rouges Gorges (maillage)	63 000 €
• <u>RD 109^{E1}</u> : rte d'Assas (renouvellement)	127 950 €

❖ <u>Castries</u> : réfection intérieure réservoir bas-service	127 500 €
❖ <u>Crouzette</u> : réfection bâtiment exploitation	50 000 €
❖ <u>Service Usines</u> :	50 000 €
❖ <u>Imprévus</u> :	200 000 €

Montant programme d'investissement 2024 hors taxes : 1 800 000 €

6. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

6.1. MONTANTS DES ABANDONS DE CREANCE A CARACTERE SOCIAL OU DES VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE

Cet indicateur **(P109.0)** a pour objectif de mesurer l'implication sociale du Service. Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- Les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL)

Au cours de l'exercice 2024, le Syndicat a reçu 0 demande d'abandon de créances au cours de l'exercice et 0 € ont été abandonnés/versés à un fond de solidarité.

Un Fond Solidarité Logement départemental est en place.

Concernant le Délégué, aucune demande d'abandons de créances reçues n'a été reçue en 2024 (tout comme en 2023 et en 2022). Le montant des abandons de créances ou les versements à un fonds de solidarité a été de 0 € en 2024.

Pour l'année 2024, le montant des abandons de créance à caractère social s'élève à 0 €.

6.2. DESCRIPTIF ET MONTANT DES OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE CONDUITES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.1115-1-1 DU CGCT

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des Collectivités Territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

- En 2021, une subvention de 4 000 € a été versée à l'association La Goutte d'Ô pour réaliser une étude sur la réutilisation des eaux usées à Ajim, île de Djerba, Tunisie.
- En 2022, une prévision budgétaire de 10 000 € a bien été inscrite, mais aucun projet n'a été soumis au SMGC.
- En 2023 : subvention de 10 000 € versée à l'association EXPERTS SOLIDAIRES pour participer à la construction d'un poste d'eau autonome à Toudji Kondji (Yoto 3) au TOGO.
- En 2024 : subvention de 10 000 € versée à l'association EXPERTS SOLIDAIRES pour l'amélioration du réseau d'eau et d'assainissement de Ngoulmakong au Cameroun.

- Pour 2025, le SMGC prévoit d'attribuer 5 000 € pour poursuivre l'amélioration des réseaux de Ngoulmakong au Cameroun, et d'attribuer également 5 000 € à l'association La Goutte d'Ô pour l'appui au renforcement de la résilience de l'oasis d'Akka, province de Tata au Maroc

6.3. AUTRE ACTION MENEES PAR LE SMGC

Depuis 2016, le SMGC participe à l'expérimentation nationale de la mise en place d'un tarif social de l'eau par le biais d'une distribution de « Chèques Eau ». Ces chèques sont remis aux CCAS de nos communes, ces derniers se chargent de la distribution aux usagers éligibles.

L'enveloppe budgétaire de la collectivité prévue pour 2024 a été de 24 000 €, en complément de la dotation prévue par le fermier de 20 000 € annuels conformément au contrat d'affermage mis en place au 1er janvier 2024.

ANNEXE 1

Tableau récapitulatif des Indicateurs de performance (arrêté du 2 Mai 2007)

Service public d'eau potable du SMGC						
Indicateurs descriptifs des services		Valeurs 2023	Valeurs 2024	Moy. Nat. 2022		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	70 371	72 654	n.c.	habitants	
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 au 1 ^{er} janvier de l'année n+1	1,51	1,65	2,21	€ TTC	
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	24	24	n.c.	heures	
Indicateurs de performance		Valeurs 2023	Valeurs 2024	Moy. Nat. 2022		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	99,5	100,0	98,5	%	
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	96,1	98,5	98,8	%	
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	110	110	103	/120	
P104.3	Rendement du réseau de distribution	83,3	83,3	81,3	%	
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	6,34	6,14	n.c.	m³/j/km	
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	5,79	5,57	3,00	m³/j/km	
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,72	0,54	0,65	%	
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80	80	77	%	
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité	-	-	0,007	€	
Indicateurs non obligatoires si le service n'est pas redevable d'une CCSP	P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	1,21	1,32	2,60	u/1000 abonnés
	P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100	100	n.c.	%
	P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	1,53	0,78	3,00	années
	P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,47	0,70	1,90	%
	P155.1	Taux de réclamations	0,57	3,51	2,90	u/1000 abonnés

ANNEXE 2

Notice d'information de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse 2025



ÉDITION 2025

L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME

La fiscalité sur l'eau a permis une nette amélioration de la qualité de nos rivières

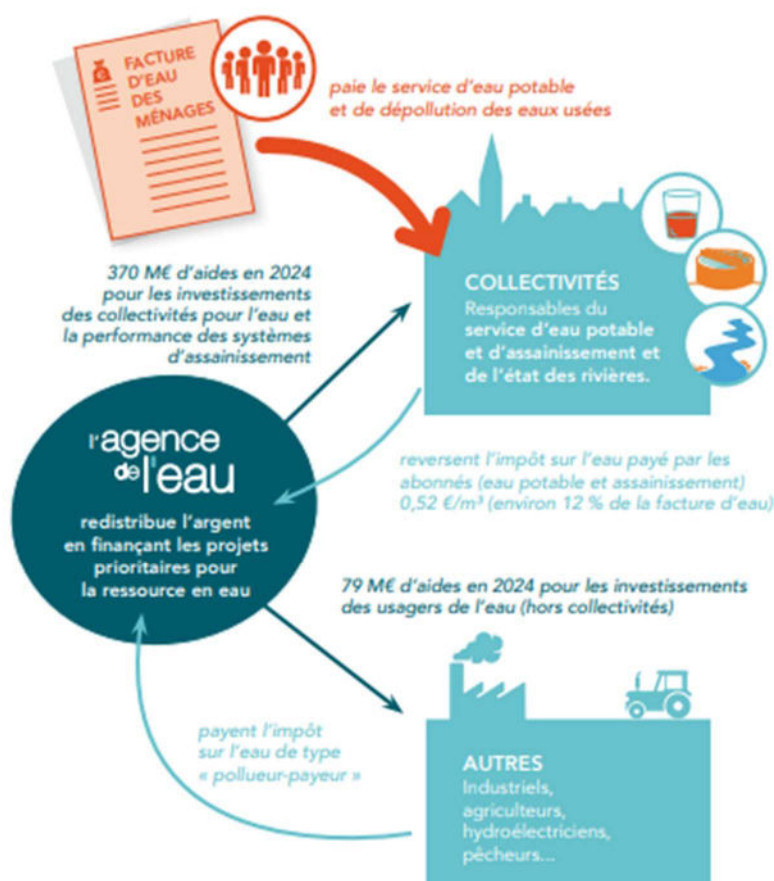
Grâce à cette fiscalité sur l'eau la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de 4,34 € TTC/m³ et de 4,52 € TTC/m³ en France*. Environ 12 % de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État sous tutelle du Ministère de la transition écologique, spécialisé dans la protection de l'eau.

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sisea 2023



SAUVONS L'EAU!

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2024

52 % des aides* attribuées en 2024 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

► Pour économiser l'eau (tous usages) et sécuriser l'alimentation en eau potable

159 millions € dont 50,4 millions € pour les territoires ruraux en vue de rattraper leur retard structurel en matière d'eau potable

414 opérations ont permis d'économiser 21,2 millions m³, soit la consommation annuelle d'une ville de 387 000 habitants.

► Pour favoriser la gestion durable des services publics d'eau potable

15 millions €

► Pour gérer les eaux usées et les eaux pluviales

161 millions € pour la gestion des eaux usées (stations d'épuration et réseaux d'assainissement) et des eaux pluviales. Dont 29,2 millions € pour les territoires ruraux en vue de rattraper leur retard structurel

32 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu. La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 75,7 millions € d'aides.

► Pour réduire les pollutions industrielles

19 millions €

370 kg de micropolluants supprimés dans les émissions industrielles.

► Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable

7,7 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 36,2 millions € pour l'agriculture

9 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'action qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des fertilisants. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. 36,2 millions € consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides (matériel, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole) : 4,6 millions € au titre de la réduction des pollutions et 31,6 millions € au titre des paiements pour services environnementaux (PSE).

► Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et milieux marins, et préserver la biodiversité

87,3 millions €

63 km de rivières restaurés et 87 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges, ouvrages en rivière...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel. Les aides ont également permis de préserver et restaurer 1030 ha de zones humides.

L'agence intervient également au profit de la mer Méditerranée. Elle a notamment financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages des bateaux de plaisance sur 86 ha d'herbiers.

► Pour la solidarité internationale

5 millions €

58 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 23 pays en développement.

* incluant des crédits versés par l'État (Fonds vert et rénovation des canalisations d'eau potable).

L'AGENCE DE L'EAU VOUS INFORME SUR LA FISCALITÉ DE L'EAU

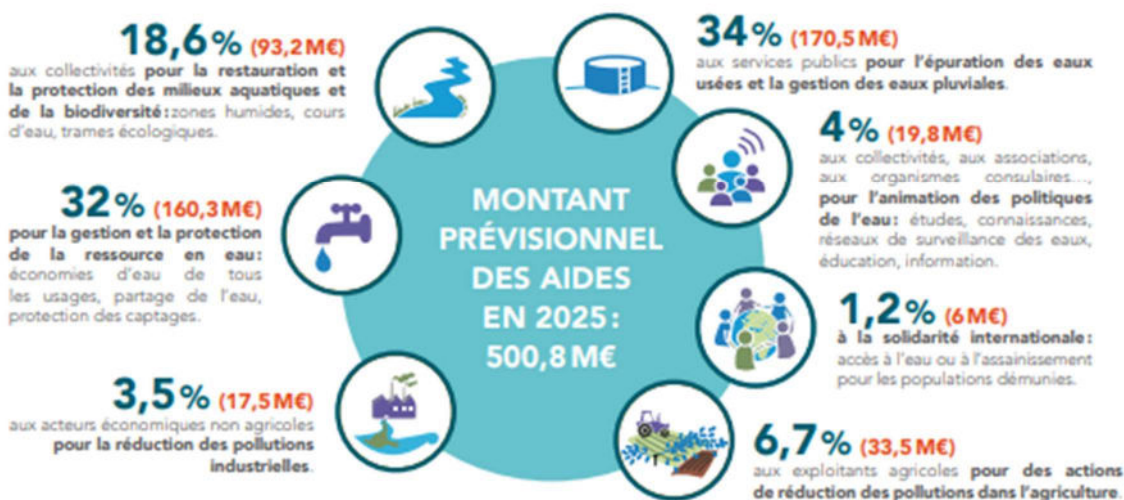
2025

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 12 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 43,4 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 5,1 € par mois pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentées toutes les catégories d'utilisateurs de l'eau, y compris les consommateurs.

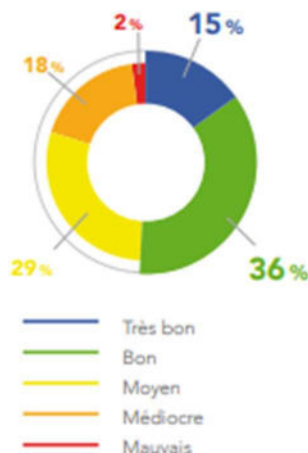
UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES



- Ces montants n'intègrent pas les crédits Fonds vert versés par l'État pour accompagner la stratégie nationale biodiversité (SNB 2030) et la renaturation des villes et des villages.
- **Solidarité envers les communes rurales:** l'agence de l'eau soutient, à des taux préférentiels, les actions des communes rurales situées dans le zonage de solidarité du 12e programme pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- **L'agence de l'eau contribue également au financement** de l'Office français de la biodiversité (OFB) et des parcs nationaux. Le montant de cette contribution pour 2025 s'élève à 108,3 M€.

QUALITÉ DES EAUX

État écologique des cours d'eau
Données 2021



La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état écologique.

Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les principales causes de dégradation de la qualité de l'eau sont l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau, les pollutions par les pesticides et les rejets de substances toxiques ainsi que les prélèvements d'eau excessifs dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, 91 % de ses rivières sont en bon état. Toutefois, un accroissement de la pression sur la ressource en eau est constaté.

La qualité des rivières sur smartphone et tablette



Appli qualité rivière

Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 16 millions d'habitants
- > 20 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 40 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 338 000 habitants permanents
- > 3,5 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes

ANNEXE 3

Documents complémentaires et fiches techniques par commune

Le Syndicat Mixte de Garrigues Campagne exerce en lieu et place des intercommunalités que sont la Communauté De Communes Du Grand Pic Saint Loup, la Communauté D'Agglomération Lunel Agglo et la Métropole de Montpellier et dans l'intérêt collectif, la constitution et l'exploitation des réseaux de distribution d'eau potable.
Par arrêté préfectoral n°2008-1-3240 du 22/12/2008 le Syndicat a pris la compétence eau brute.

❖ ***Sa mission regroupe les obligations suivantes en matière d'eau potable :***

- ◆ Etudes et travaux nécessaires à la recherche en eau,
- ◆ Aménagements et exploitation de ses ressources,
- ◆ Construction des réseaux d'adduction et des équipements nécessaires (réservoirs, stations de reprise et de traitement...),
- ◆ Renouvellement et renforcement des réseaux de distribution,
- ◆ Réalisation des raccordements, des branchements particuliers et des comptages individuels des usagers ou des abonnés du Syndicat,
- ◆ Acquisitions foncières nécessaires aux installations,
- ◆ Livraison, distribution et fourniture d'eau potable,
- ◆ Contrôle de la qualité de l'eau distribuée,
- ◆ Facturation des volumes livrés aux comptages des usagers,
- ◆ Fourniture d'eau éventuellement à des abonnés ou Collectivités hors des limites du territoire syndical après avis du Comité,
- ◆ Application stricte des diverses lois et décrets concernant la distribution et la qualité de l'eau potable,
- ◆ Rechercher et mettre en œuvre les dispositifs contribuant à assurer la continuité du service public (protection des installations, sources d'approvisionnement externe, ...).

❖ ***Le S.M.G.C est constitué de 24 Communes issues des intercommunalités précitées ayant délégué en totalité la gestion, la production, le traitement et la distribution d'eau potable (hors installations de secours contre l'incendie).***

- ◆ Les Communes formant le S.M.G.C et la date de leur adhésion sont :

ASSAS	4 août 1970	GUZARGUES	31 décembre 1940
BAILLARGUES	31 décembre 1940	MONTAUD	29 août 1984
BEAULIEU	13 novembre 1937	RESTINCLIÈRES	13 novembre 1937
BOISSERON	02 juin 1938	SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	16 août 1945
BUZIGNARGUES	17 avril 1980	SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES	18 janvier 1961
CAMPAGNE	01 décembre 1931	SAINT DRÉZÉRY	13 novembre 1937
CASTELNAU-LE- LEZ	31 décembre 1940	SAINT GENIÈS DES MOURGUES	13 novembre 1937
CASTRIES	31 décembre 1940	SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR	13 novembre 1937
CLAPIERS	31 décembre 1940	SAINT JEAN DE CORNIES	13 novembre 1937

FONTANÈS	02 juin 1938	SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	
GALARGUES	13 novembre 1937	SAUSSINES	15 avril 1969
GARRIGUES	01 décembre 1931	TEYRAN	31 décembre 1940

- Le 1er janvier 2010 prise de la compétence eau potable par la Communauté De Communes Du Grand Pic Saint Loup et la Métropole De Montpellier, les communes adhérentes à ces structures intercommunales sont représentées au SMGC par voie de représentation substitution.
- Le 1er janvier 2024 prise de la compétence eau potable par la Communauté D'Agglomération Lunel Agglo, les communes adhérentes à cette structure intercommunale sont représentées au SMGC par voie de représentation substitution.

MONTPELLIER MEDITERRANÉE METROPOLE	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND PIC SAINT LOUP	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LUNEL AGGLO
BAILLARGUES	ASSAS	BOISSERON
BEAULIEU	BUZIGNARGUES	CAMPAGNE
CASTELNAU LE LEZ	FONTANÈS	GALARGUES
CASTRIES	GUZARGUES	GARRIGUES
CLAPIERS	ST BAUZILLE DE MONTMEL	SAUSSINES
MONTAUD	ST HILAIRE DE BEAUVOIR	
RESTINCLIÈRES	ST JEAN DE CORNIES	
ST DRÉZÉRY	ST VINCENT DE BARBEYRARGUES	
ST GENIÈS DES MOURGUES	STE CROIX DE QUINTILLARGUES	
	TEYRAN	

❖ **La distribution d'eau potable est assurée par :**

- 💧 Les forages de :
 - Crouzette (Commune de Castelnau Le Lez)
 - Bérange (Commune de Saint Geniès Des Mourgues)
 - Mougères (commune de Galargues)
 - Candinières (Commune de Castries)
 - Fontmagne (commune de Castries)
 - Peillou (Commune de Saint Hilaire De Beauvoir)
- 💧 L'importation d'eau potable :
 - De la Communauté de Communes Du Grand Pic St-Loup pour la distribution de la zone artisanale du Patut (Commune de St Vincent de Barbeyrargues)
- 💧 L'unité de potabilisation d'eau potable :
 - Les Boulidoues



SERVICE DÉLÉGUÉ :

- 💧 Par contrat d'affermage, le SMGC a délégué la production, le traitement, la distribution et la facturation d'eau potable à la SA. RUAS Michel le 1^{er} janvier 1998.
- 💧 Le 1^{er} Janvier 2010 Le contrat de délégation a été reconduit avec la SA. RUAS Michel Groupe VEOLIA EAU jusqu'au 31 décembre 2023.
- 💧 Après une procédure de mise en œuvre de délégation de service public, Le contrat de délégation a été reconduit avec VEOLIA EAU S.A. RUAS le 1^{er} janvier 2024 pour les 11 prochaines années, avec de nouvelles clauses contractuelles.

❖ **Les prestations confiées à VEOLIA EAU S.A. RUAS sont les suivantes :**

Gestion du service	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation, traitement des demandes de renseignement des clients
Entretien	De l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	Des branchements, des canalisations de moins de 6 m, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques

❖ **La collectivité prend en charge :**

Renouvellement	De la voirie, des canalisations, des forages, des ouvrages de traitement, du génie civil
----------------	--

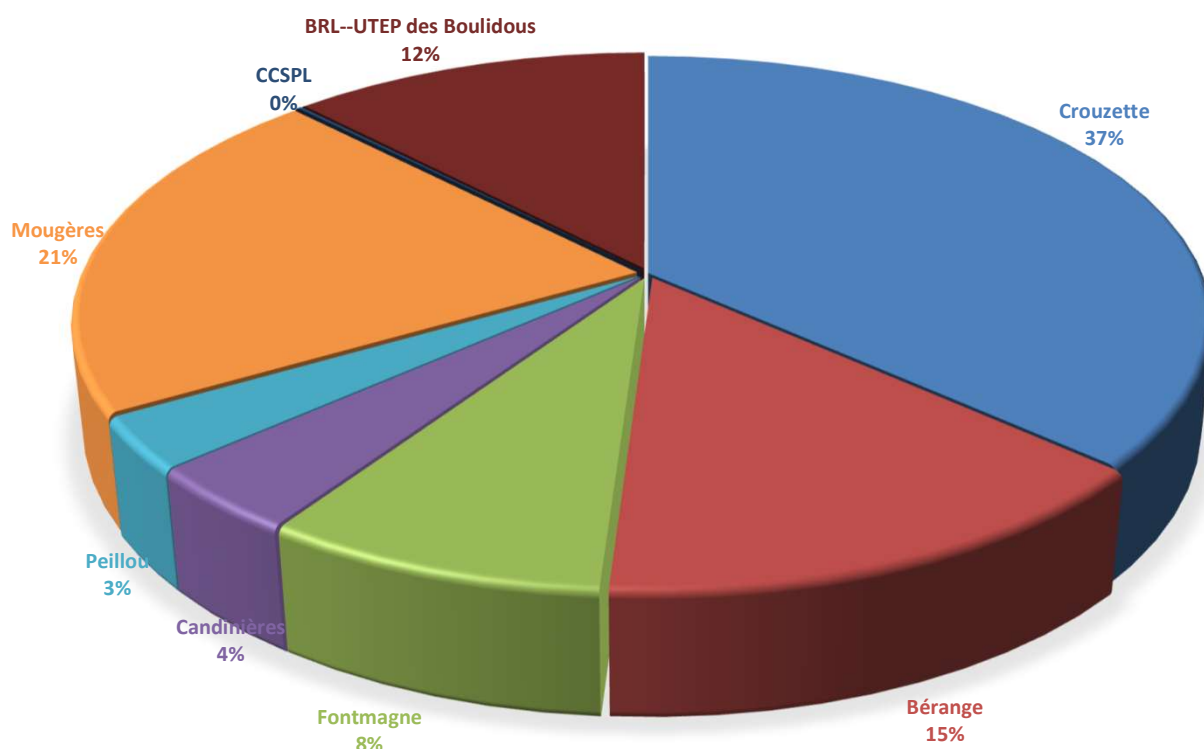
Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2024.



LES RESSOURCES DU SMGC

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Captages	VOLUMES PRÉLEVÉS (M³)									
Crouzette	2 059 992	2 249 674	2 339 239	2 372 793	2 360 997	2 336 868	2 260 850	2 315 794	2 247 736	2 194 191
Bérange	886 798	913 452	994 334	1 080 615	1 050 215	995 623	830 235	626 426	511 865	863 064
Fontmagne	831 698	789 470	844 910	730 197	892 150	846 897	897 468	815 116	747 955	503 204
Candinières	398 515	375 038	425 144	283 505	421 328	466 825	419 634	498 037	276 931	239 376
Peillou	288 641	275 876	269 759	308 097	294 217	313 498	207 863	284 446	338 322	189 953
Mougères	1 006 830	987 077	1 088 814	1 116 773	1 330 102	1 423 325	1 599 519	1 324 637	1 296 025	1 261 414
Total	5 472 474	5 590 587	5 962 200	5 891 980	6 349 009	6 383 036	6 215 569	5 864 456	5 418 834	5 251 202
Services	VOLUMES ACHETÉS (M³)									
CCSPL	6 287	6 834	6 834	6 575	9 843	4 889	7 038	7 038	5 898	7 746
BRL--UTEP des Boulidou							23 681	544 075	732 241	730 084
Total							30 719	551 113	738 139	737 830

RÉPARTITION DES RESSOURCES DU S.M.G.C. EN 2024



CONSOMMATION DES ABONNÉS PAR COMMUNE DE 2015 À 2024

Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le

ID : 034-253400725-20250626-2025_06_26_18-DE

COMMUNES	VOLUME VENDU EN M ³									
	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024
ASSAS	114 378	112 863	113 444	106 012	105 598	108 481	108 944	109 458	102 336	97 093
BAILLARGUES	409 361	412 130	430 450	438 341	426 552	451 741	470 868	475 569	458 028	466 050
BEAULIEU	86 454	96 237	117 766	112 979	115 682	124 046	116 625	119 431	109 780	82 463
BOISSERON	102 694	102 229	104 001	98 439	101 147	107 663	106 421	105 592	103 175	93 574
BUZIGNARGUES	18 499	19 060	21 326	21 387	19 319	21 036	22 082	20 999	20 477	15 718
CAMPAGNE	13 448	15 266	15 598	14 203	16 025	15 173	14 881	17 008	16 180	11 200
CASTELNAU LE LEZ	1 430 716	1 445 326	1 571 428	1 600 249	1 636 327	1 674 154	1 696 949	1 708 675	1 673 066	1 693 634
CASTRIES	354 630	356 128	386 628	372 056	384 073	388 140	385 186	388 582	444 000	367 308
CLAPIERS	346 054	348 710	365 628	360 903	386 599	376 534	389 498	394 978	384 859	366 025
FONTANÈS	25 213	24 935	26 473	23 860	23 327	25 492	23 918	22 371	20 373	17 746
GALARGUES	32 085	30 589	37 626	37 080	34 104	39 542	37 453	34 718	37 519	26 326
GARRIGUES	7 919	8 616	8 215	8 954	9 354	10 397	9 826	10 459	10 682	8 510
GUZARGUES	28 723	26 987	28 772	28 230	27 321	29 612	27 692	27 199	26 042	20 985
MONTAUD	69 645	63 268	69 603	59 890	63 145	68 040	57 639	58 034	54 380	45 698
RESTINCLIÈRES	101 672	107 449	103 636	101 855	114 939	125 295	130 547	134 412	126 306	103 319
ST BAUZILLE DE MONTMEL	65 255	61 118	70 560	61 030	69 827	77 181	71 523	75 532	72 789	96 472
ST DRÉZÉRY	158 812	160 839	170 733	170 179	199 972	199 444	182 079	192 951	188 433	163 834
ST GENIÈS DES MOURGUES	95 507	103 097	100 002	100 613	107 400	113 509	111 572	107 357	103 646	86 161
ST HILAIRE DE BEAUVOIR	20 769	20 480	22 349	22 024	22 187	23 164	23 885	23 060	22 985	18 040
ST JEAN DE CORNIES	35 395	37 158	38 217	38 240	36 656	38 390	39 817	41 506	40 969	33 803
ST VINCENT DE BARBEYRARGUES	55 335	56 923	58 332	54 516	58 008	53 443	53 745	62 106	54 535	48 615
STE CROIX DE QUINTILLARGUES	51 376	50 635	54 062	52 897	50 062	51 735	54 666	51 369	47 115	39 289
SAUSSINES	44 756	49 004	54 105	46 352	49 954	49 330	48 650	48 342	45 547	37 691
TEYRAN	289 565	288 878	299 803	284 775	294 233	301 441	291 850	308 844	278 113	248 086
TOTAL	3 958 261	3 997 925	4 268 757	4 215 064	4 351 811	4 472 983	4 476 316	4 538 552	4 441 335	4 187 640
Evolution en nbre	-71 695	39 664	270 832	-53 693	136 747	121 172	3 333	62 236	-97 217	-253 695
Evolution en %	-1,78%	1,00%	6,77%	-1,26%	3,24%	2,78%	0,07%	1,39%	-2,14%	-5,71%



ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNÉS PAR COMMUNE DE 2015 À 2024

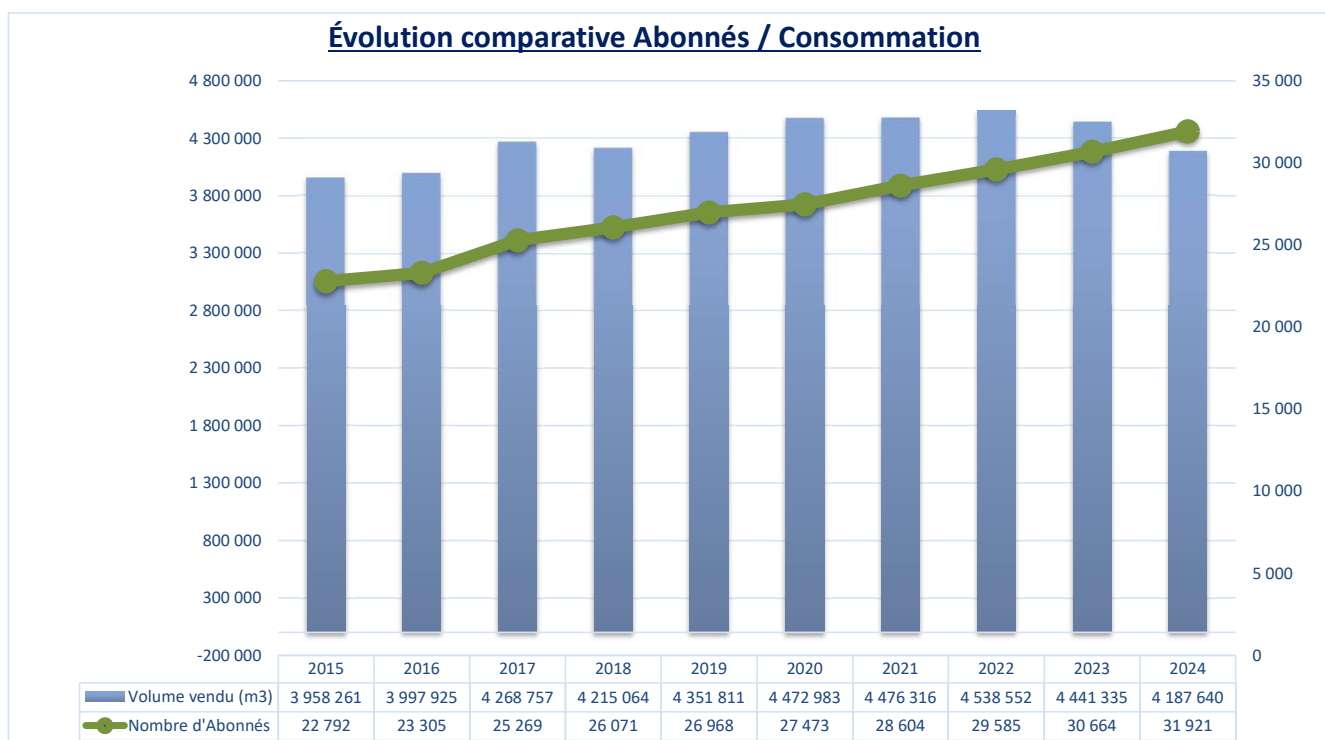
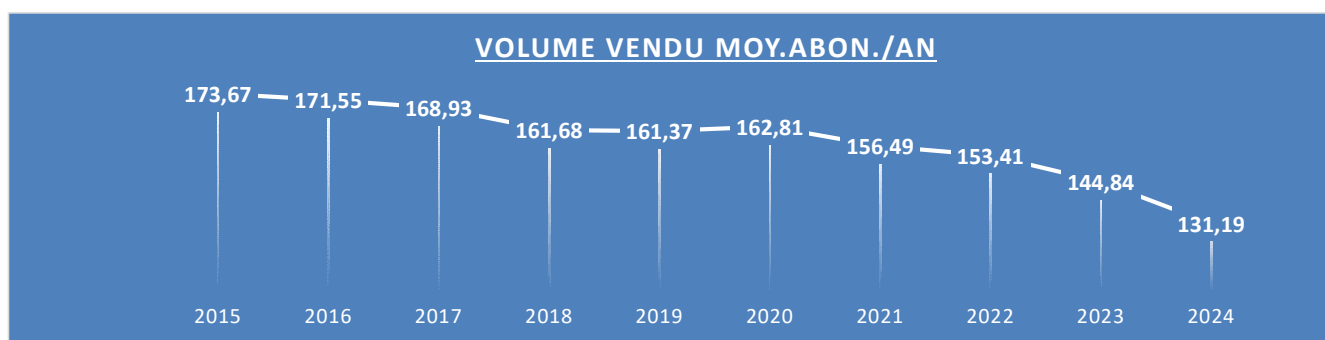
	Nombre d'abonnés									
COMMUNES	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
ASSAS	624	627	623	631	636	651	659	663	679	681
BAILLARGUES	2 658	2 661	2 732	2 772	2 790	2 851	3 007	3 074	3 279	3 495
BEAULIEU	716	744	896	911	923	943	955	972	974	976
BOISSERON	725	816	822	839	850	860	869	869	882	891
BUZIGNARGUES	140	159	170	169	173	181	182	185	184	184
CAMPAGNE	129	134	140	140	143	149	149	149	151	152
CASTELNAU LE LEZ	5 797	5 990	7 217	7 757	8 184	8 299	8 770	9 332	9 873	10 555
CASTRIES	2 412	2 434	2 568	2 622	2 695	2 746	2 832	2 909	2 976	3 127
CLAPIERS	2 109	2 142	2 166	2 157	2 295	2 374	2 486	2 530	2 598	2 679
FONTANÈS	158	158	160	162	162	163	161	163	162	167
GALARGUES	303	293	307	310	315	330	333	331	339	345
GARRIGUES	79	87	90	97	103	106	110	112	114	115
GUZARGUES	180	181	183	183	187	190	190	195	195	195
MONTAUD	414	417	431	437	443	444	441	451	464	474
RESTINCLIÈRES	699	714	791	826	878	924	1 000	1 027	1 056	1 075
S ^T BAUZILLE DE MONTMEL	447	452	481	505	530	542	551	562	573	581
S ^T DRÉZÉRY	970	996	1 081	1 107	1 162	1 183	1 246	1 284	1 304	1 319
S ^T GENIÈS DES MOURGUES	840	857	912	919	926	934	953	954	964	972
S ^T HILAIRE DE BEAUVOIR	169	169	177	181	182	186	189	197	202	204
S ^T JEAN DE CORNIES	278	286	299	307	315	317	341	346	358	364
S ^T VINCENT DE BARBEYRARGUES	302	310	317	320	326	326	337	360	376	381
S ^{TE} CROIX DE QUINTILLARGUES	322	333	343	343	353	351	365	383	395	411
SAUSSINES	415	423	423	426	426	434	438	461	476	481
TEYRAN	1 906	1 922	1 940	1 950	1 971	1 989	2 040	2 076	2 087	2 097
Total	22 792	23 305	25 269	26 071	26 968	27 473	28 604	29 585	30 661	31 921
Évolution en nombre	424	513	1 964	802	897	505	1 131	981	1 076	1 260
Évolution en %	1,90%	2,25%	8,43%	3,17%	3,44%	1,87%	4,12%	3,43%	3,64%	4,11%

+ 3 abonnés de Prades Le Lez hors syndicat = 31 924



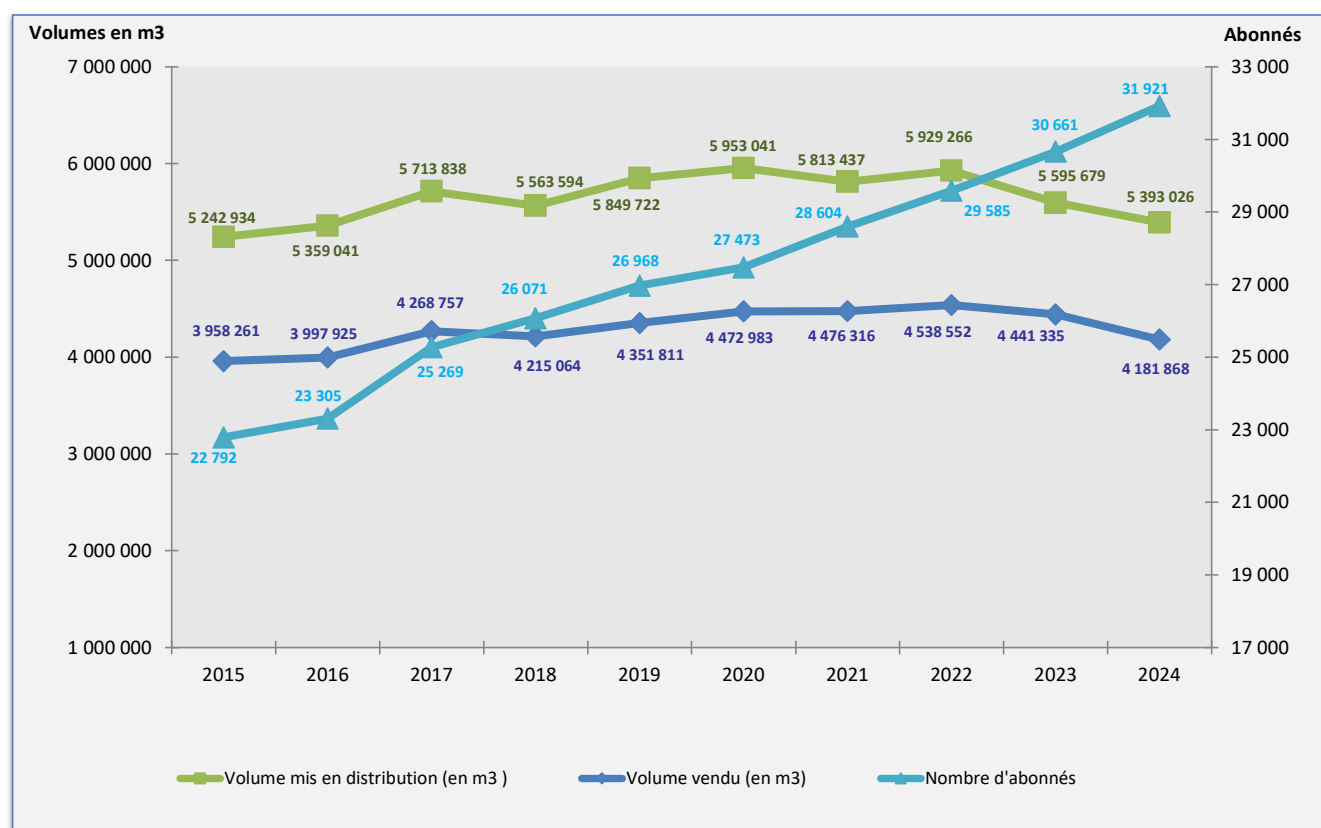
VOLUME VENDU ET NOMBRE D'ABONNÉS DES COMMUNES DU S.M.G.C.

	Volume vendu (m ³)	Nombre d'Abonnés	Moy. Abon./An
2015	3 958 261	22 792	173,67
2016	3 997 925	23 305	171,55
2017	4 268 757	25 269	168,93
2018	4 215 064	26 071	161,68
2019	4 351 811	26 968	161,37
2020	4 472 983	27 473	162,81
2021	4 476 316	28 604	156,49
2022	4 538 552	29 585	153,41
2023	4 441 335	30 664	144,84
2024	4 187 640	31 921	131,19
N/N-9	6%	40%	-24%



ÉVOLUTION DES ABONNÉS PRODUCTION ET VENTE

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Volume mis en distribution (en m3)	5 242 934	5 359 041	5 713 838	5 563 594	5 849 722	5 953 041	5 813 437	5 929 266	5 595 679	5 393 026
Volume vendu (en m3)	3 958 261	3 997 925	4 268 757	4 215 064	4 351 811	4 472 983	4 476 316	4 538 552	4 441 335	4 181 868
Nombre d'abonnés	22 792	23 305	25 269	26 071	26 968	27 473	28 604	29 585	30 661	31 921



DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2015 À 2024

Commune : ASSAS

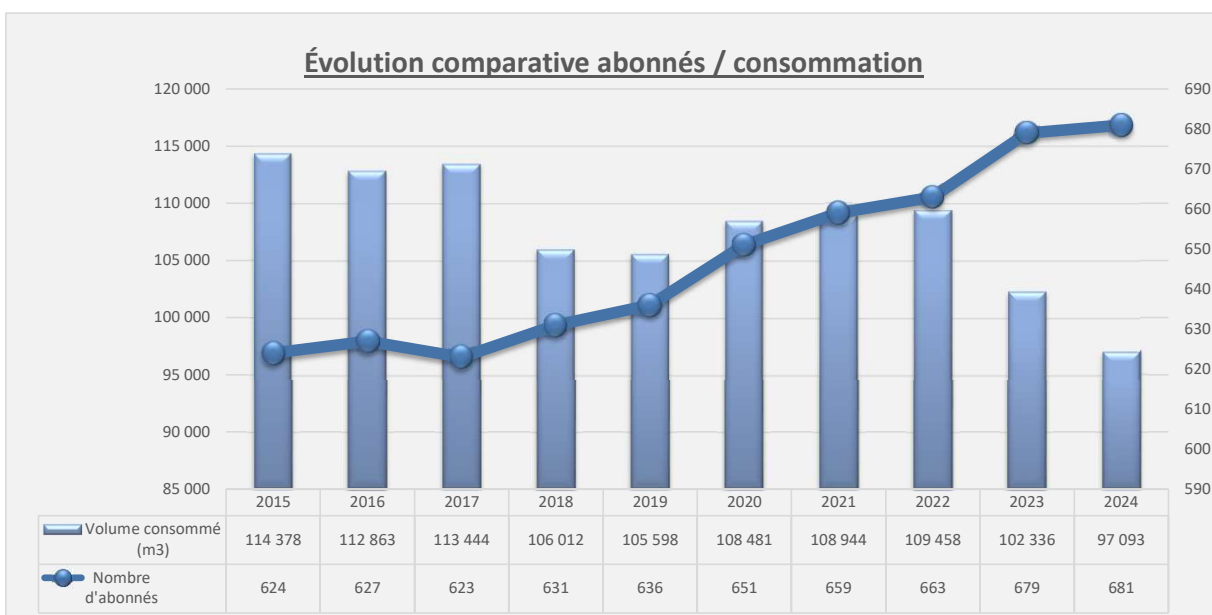
Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le

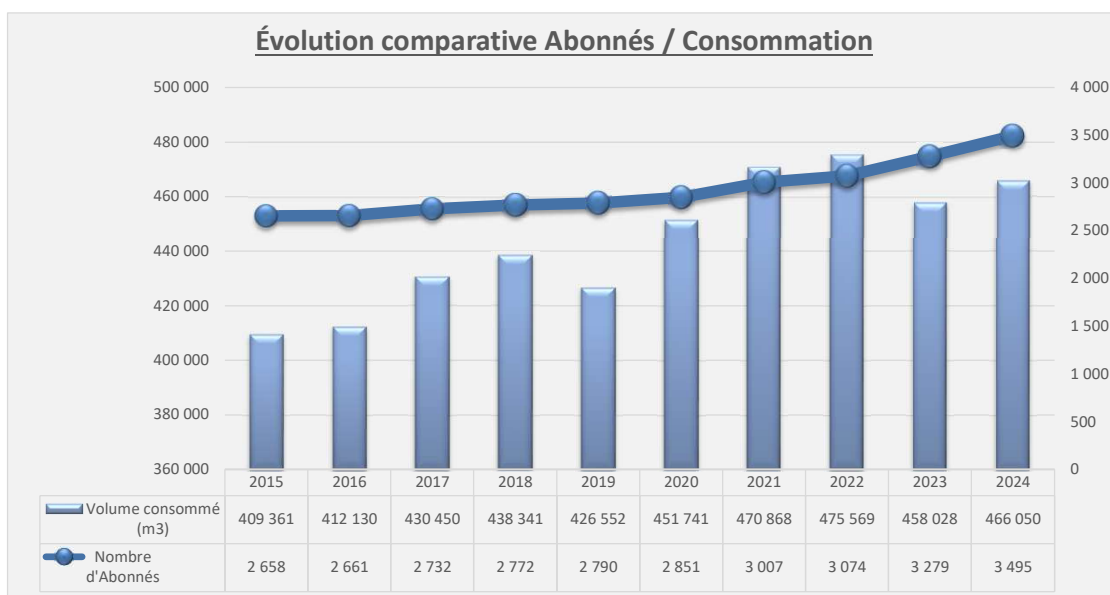
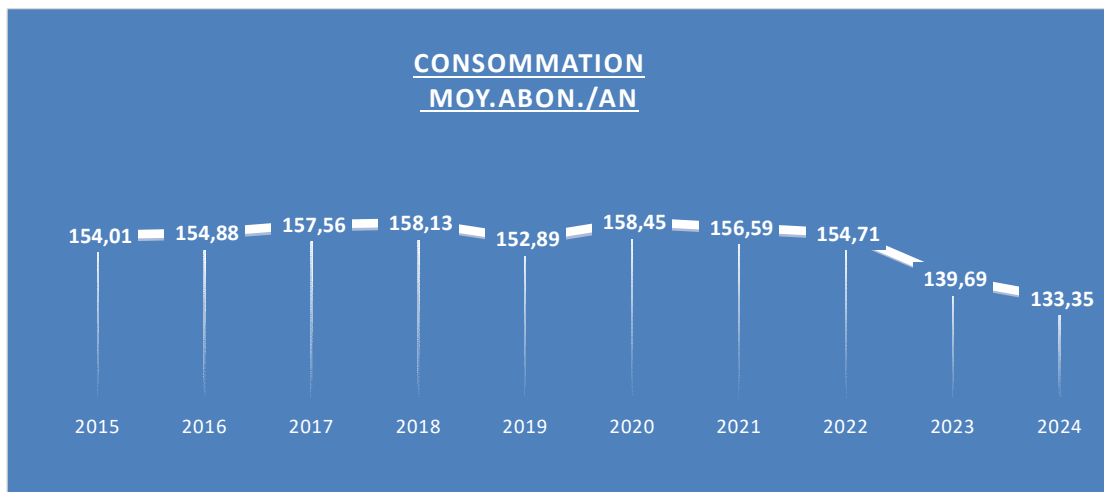
ID : 034-253400725-20250626-2025_06_26_18-DE

	Volume consommé (m ³)	Nombre d'abonnés	Moy. Abon./An
2015	114 378	624	183,30
2016	112 863	627	180,00
2017	113 444	623	182,09
2018	106 012	631	168,01
2019	105 598	636	166,03
2020	108 481	651	166,64
2021	108 944	659	165,32
2022	109 458	663	165,10
2023	102 336	679	150,72
2024	97 093	681	142,57
N/N-9	-15,11%	9,13%	-22,22%



Commune : **BAILLARGUES**

	Volume consommé (m ³)	Nombre d'Abonnés	Moy. Abon./An
2015	409 361	2 658	154,01
2016	412 130	2 661	154,88
2017	430 450	2 732	157,56
2018	438 341	2 772	158,13
2019	426 552	2 790	152,89
2020	451 741	2 851	158,45
2021	470 868	3 007	156,59
2022	475 569	3 074	154,71
2023	458 028	3 279	139,69
2024	466 050	3 495	133,35
N/N-9	13,85%	31,49%	-13,42%



DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2015 À 2024

Envoyé en préfecture le 27/06/2025

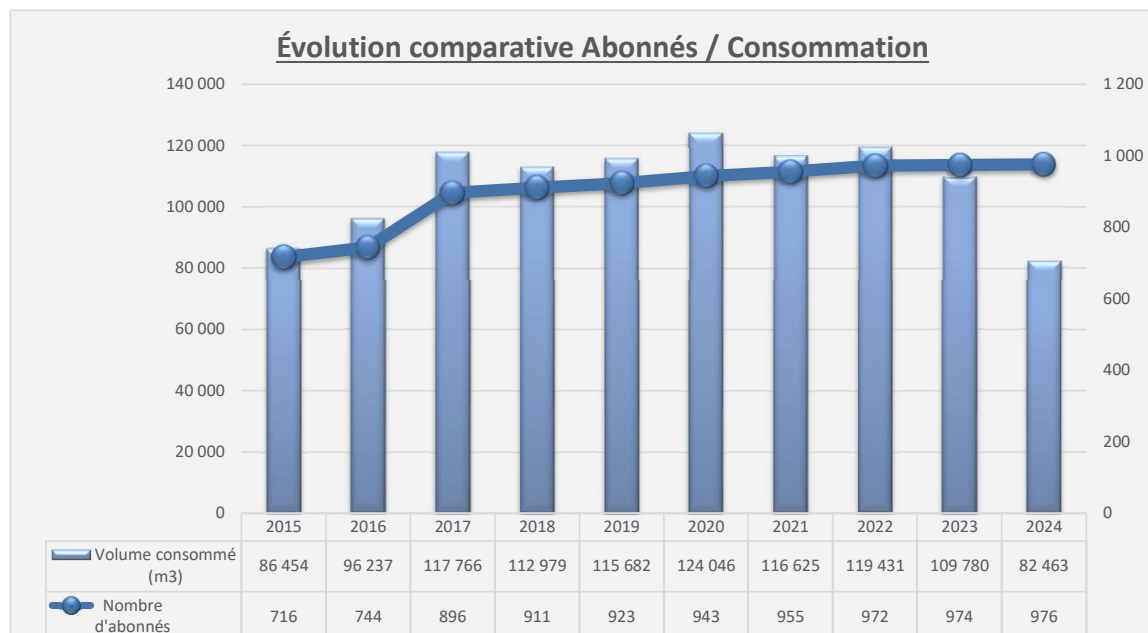
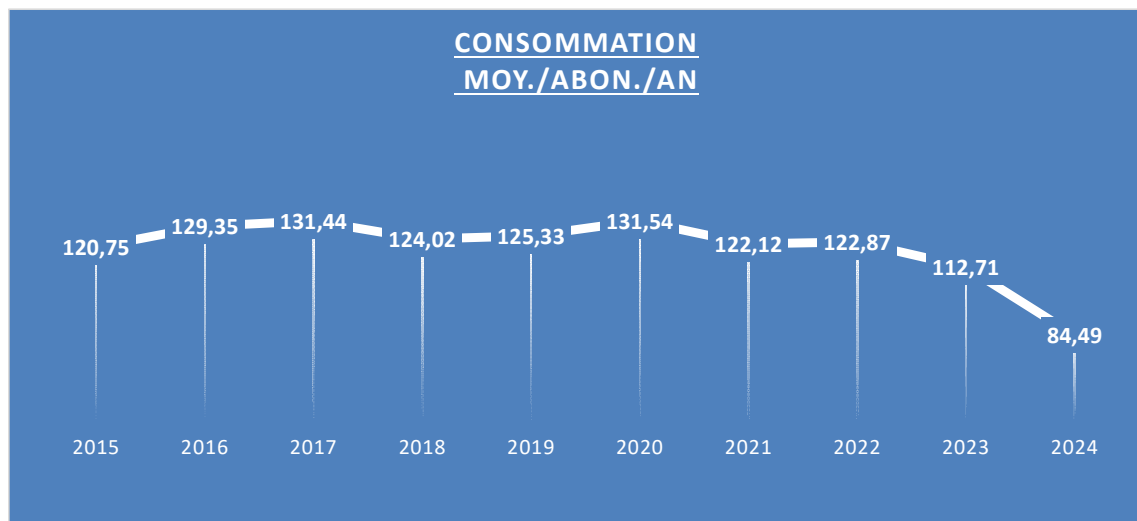
Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le

ID : 034-253400725-20250626-2025_06_26_18-DE

Commune : **BEAULIEU**

	Volume consommé (m ³)	Nombre d'abonnés	Moy. Abon./An
2015	86 454	716	120,75
2016	96 237	744	129,35
2017	117 766	896	131,44
2018	112 979	911	124,02
2019	115 682	923	125,33
2020	124 046	943	131,54
2021	116 625	955	122,12
2022	119 431	972	122,87
2023	109 780	974	112,71
2024	82 463	976	84,49
N/N-9	-4,62%	36,31%	-30,03%



DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2015 à 2024

Commune : **BOISSERON**

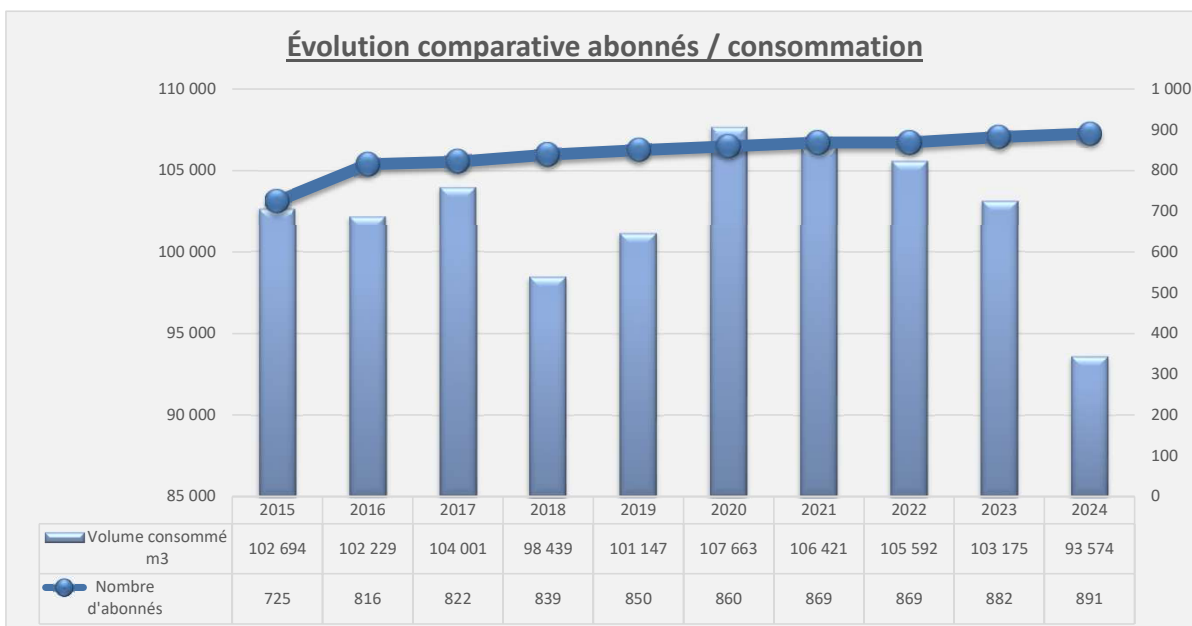
Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le

ID : 034-253400725-20250626-2025_06_26_18-DE

	Volume consommé m ³	Nombre d'abonnés	Moy. Abon./An
2015	102 694	725	141,65
2016	102 229	816	125,28
2017	104 001	822	126,52
2018	98 439	839	117,33
2019	101 147	850	119,00
2020	107 663	860	125,19
2021	106 421	869	122,46
2022	105 592	869	121,51
2023	103 175	882	116,98
2024	93 574	891	105,02
N/N-9	-8,88%	22,90%	-25,86%



DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2015 à 2024

Commune : **BUZIGNARGUES**

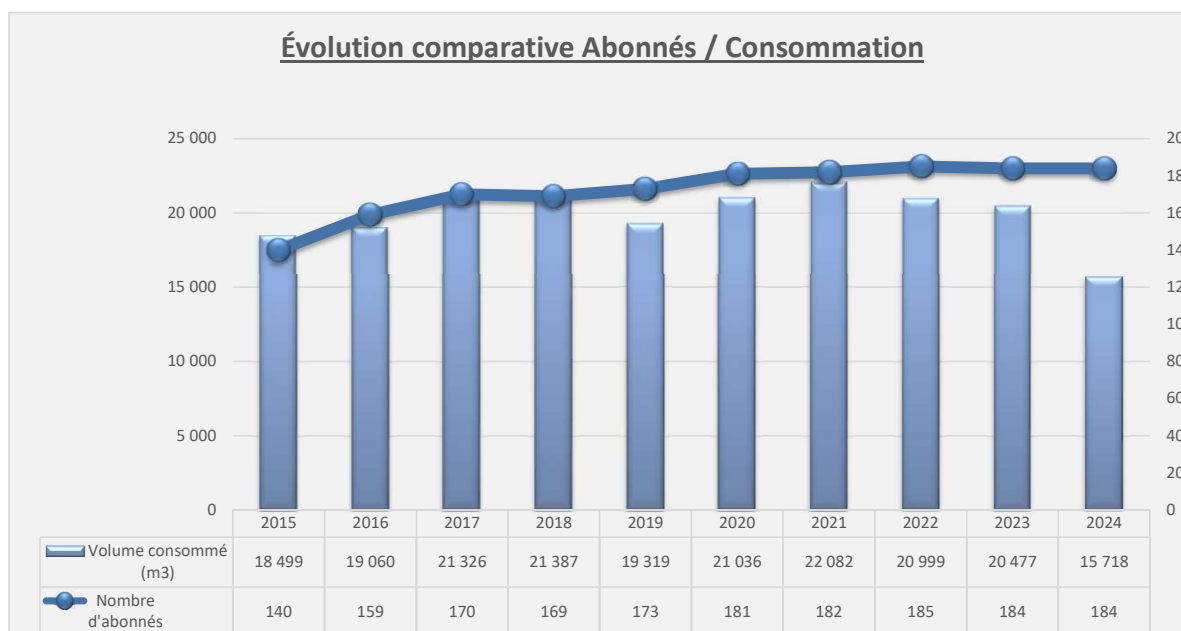
Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le

ID : 034-253400725-20250626-2025_06_26_18-DE

	Volume consommé (m ³)	Nombre d'abonnés	Moy. Abon./An
2015	18 499	140	132,14
2016	19 060	159	119,87
2017	21 326	170	125,45
2018	21 387	169	126,55
2019	19 319	173	111,67
2020	21 036	181	116,22
2021	22 082	182	121,33
2022	20 999	185	113,51
2023	20 477	184	111,29
2024	15 718	184	85,42
N/N-9	-15,03%	31,43%	-35,35%



DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2015 À 2024

Commune : **CAMPAGNE**

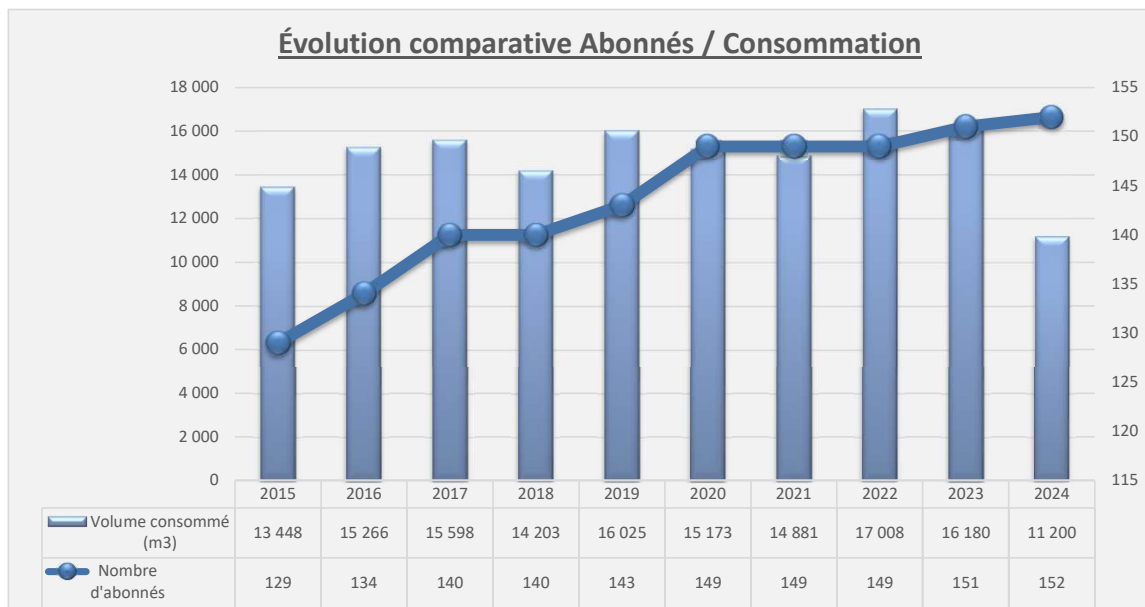
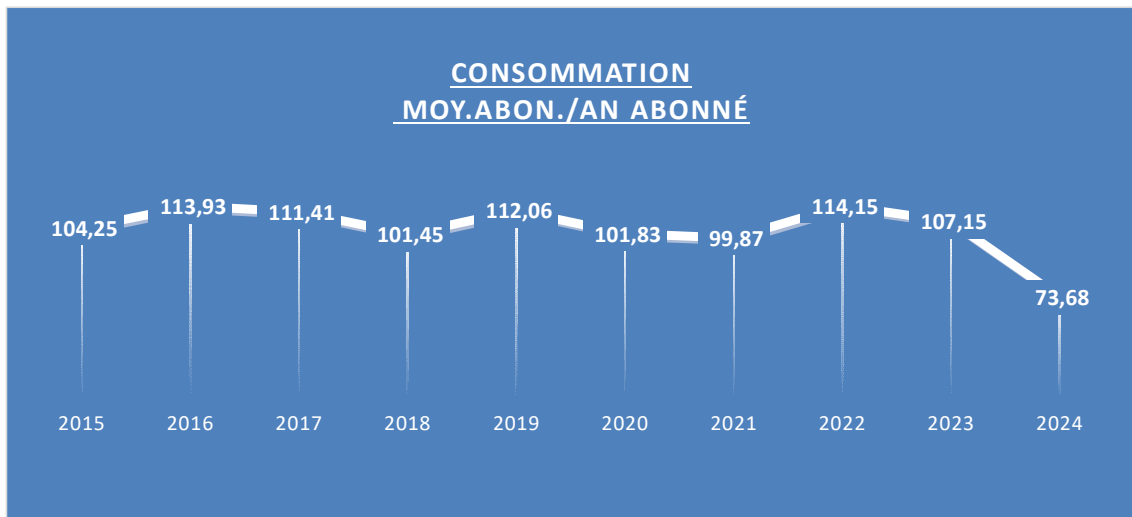
Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le

ID : 034-253400725-20250626-2025_06_26_18-DE

	Volume consommé (m ³)	Nombre d'abonnés	Moy. Abon./An
2015	13 448	129	104,25
2016	15 266	134	113,93
2017	15 598	140	111,41
2018	14 203	140	101,45
2019	16 025	143	112,06
2020	15 173	149	101,83
2021	14 881	149	99,87
2022	17 008	149	114,15
2023	16 180	151	107,15
2024	11 200	152	73,68
N/N-9	-16,72%	17,83%	-29,32%



DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2015 À 2024

Commune : **CASTELNAU-LE-LEZ**

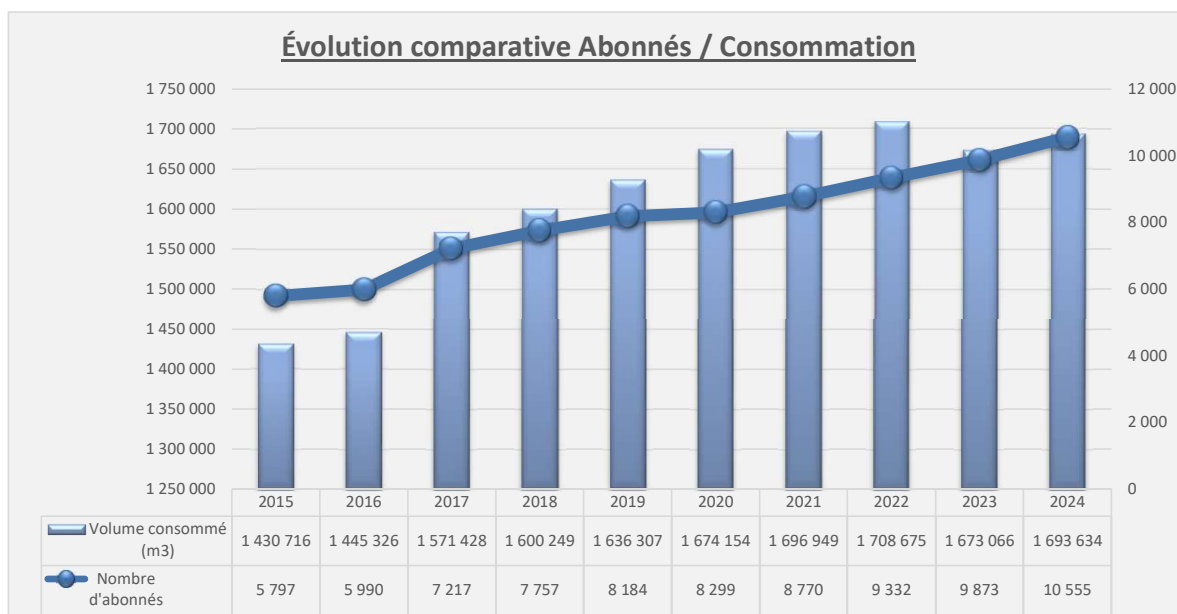
Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le

ID : 034-253400725-20250626-2025_06_26_18-DE

	Volume consommé (m ³)	Nombre d'abonnés	Moy. Abon./An
2015	1 430 716	5 797	246,80
2016	1 445 326	5 990	241,29
2017	1 571 428	7 217	217,74
2018	1 600 249	7 757	206,30
2019	1 636 307	8 184	199,94
2020	1 674 154	8 299	201,73
2021	1 696 949	8 770	193,49
2022	1 708 675	9 332	183,10
2023	1 673 066	9 873	169,46
2024	1 693 634	10 555	160,46
N/N-9	18,38%	82,08%	-34,99%



DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2015 À 2024

Commune : **CASTRIES**

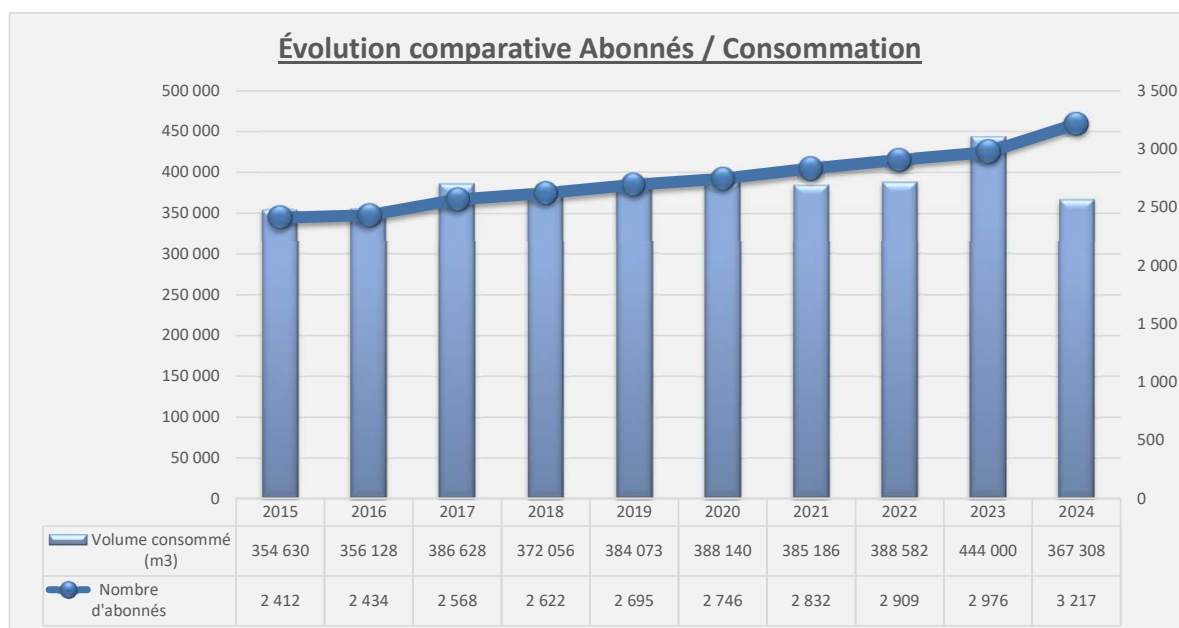
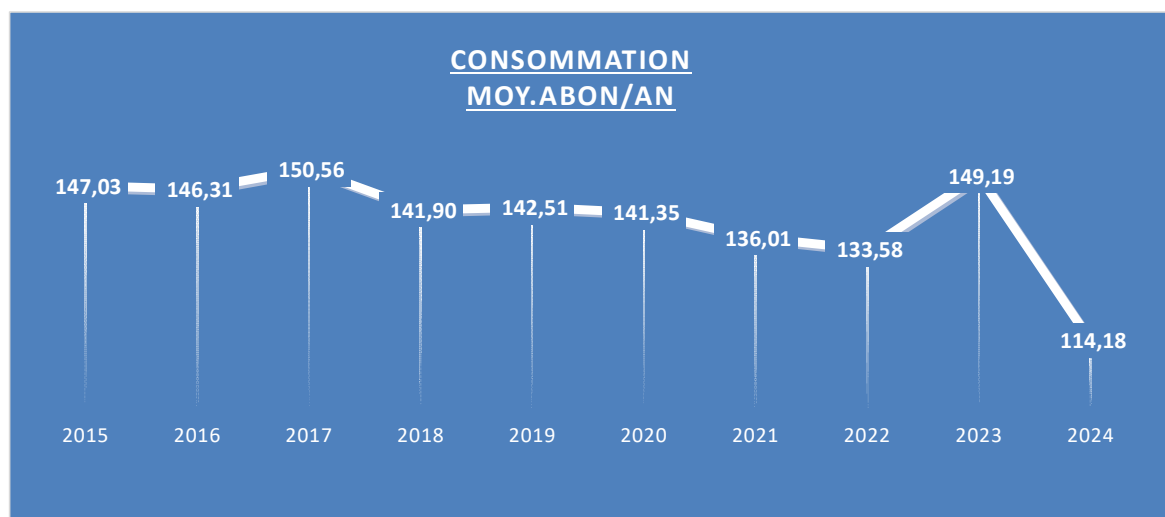
Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le

ID : 034-253400725-20250626-2025_06_26_18-DE

	Volume consommé (m ³)	Nombre d'abonnés	Moy. Abon./An
2015	354 630	2 412	147,03
2016	356 128	2 434	146,31
2017	386 628	2 568	150,56
2018	372 056	2 622	141,90
2019	384 073	2 695	142,51
2020	388 140	2 746	141,35
2021	385 186	2 832	136,01
2022	388 582	2 909	133,58
2023	444 000	2 976	149,19
2024	367 308	3 217	114,18
N/N-9	3,57%	33,37%	-22,34%



DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2015 À 2024

Commune : **CLAPIERS**

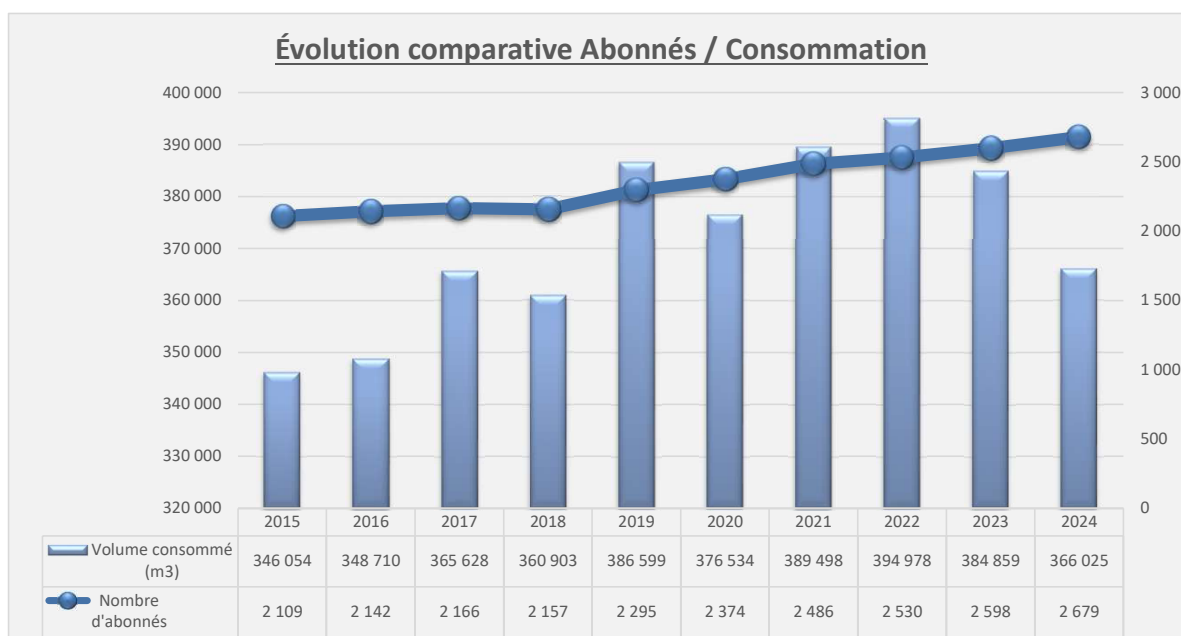
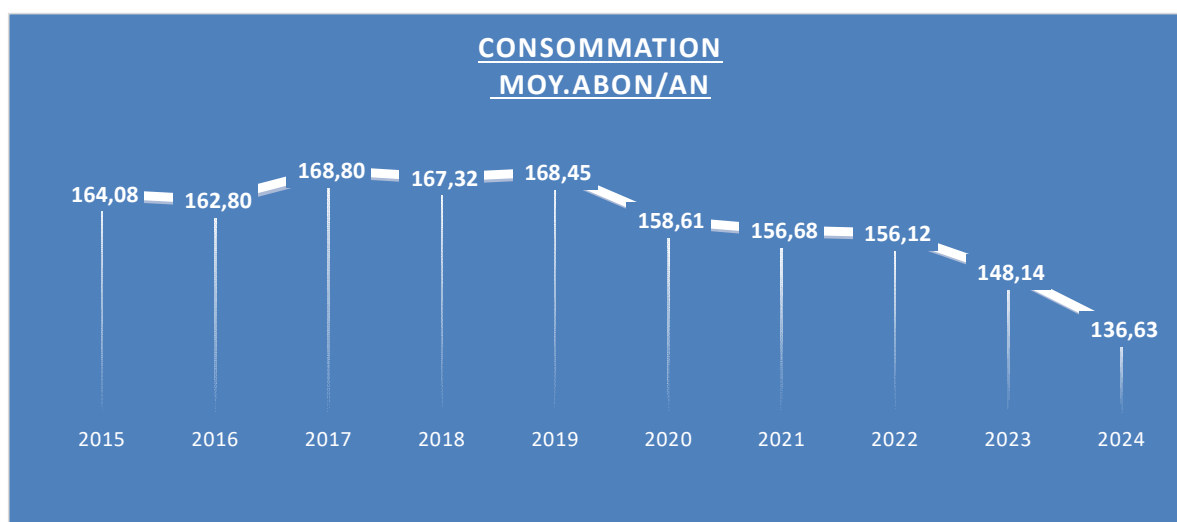
Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le

ID : 034-253400725-20250626-2025_06_26_18-DE

	Volume consommé (m ³)	Nombre d'abonnés	Moy. Abon./An
2015	346 054	2 109	164,08
2016	348 710	2 142	162,80
2017	365 628	2 166	168,80
2018	360 903	2 157	167,32
2019	386 599	2 295	168,45
2020	376 534	2 374	158,61
2021	389 498	2 486	156,68
2022	394 978	2 530	156,12
2023	384 859	2 598	148,14
2024	366 025	2 679	136,63
N/N-9	5,77%	27,03%	-16,73%



DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2015 À 2024

Commune : **FONTANÈS**

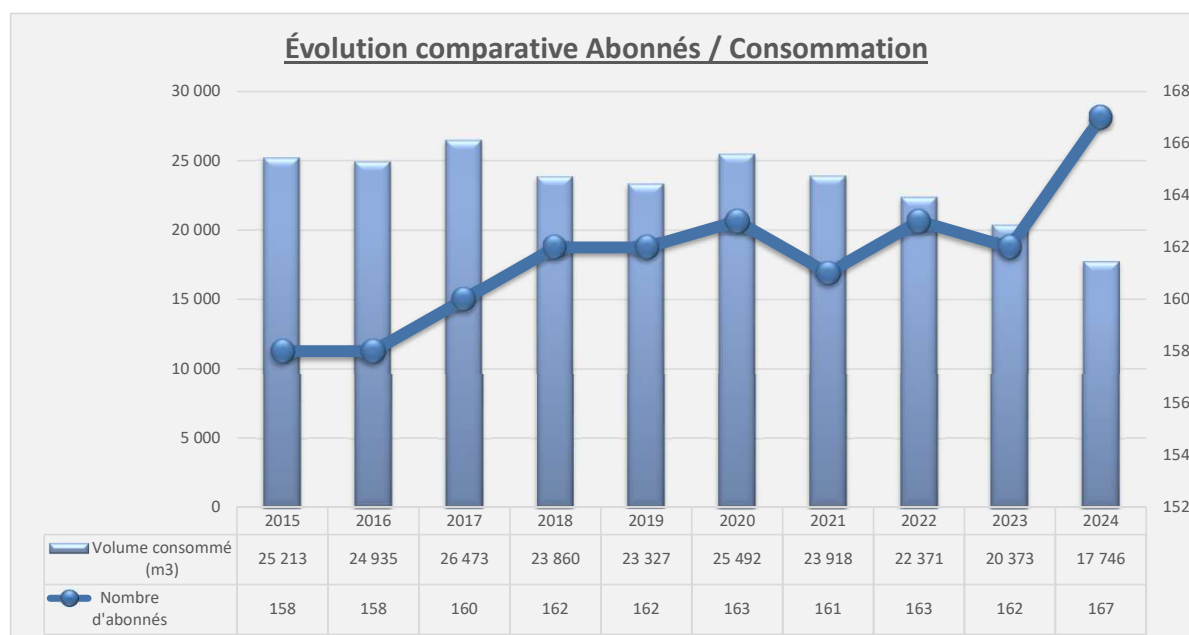
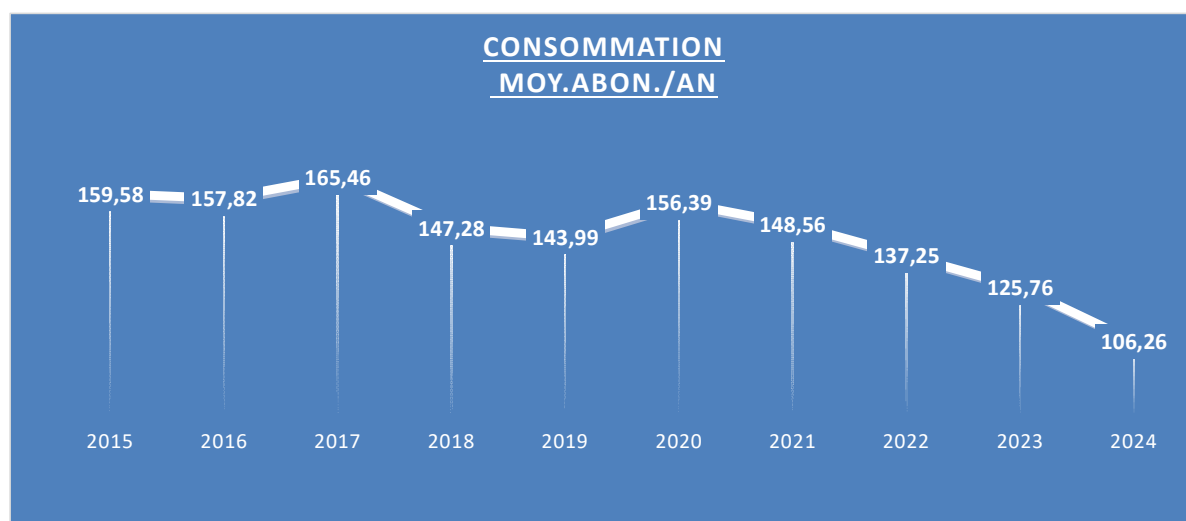
Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le

ID : 034-253400725-20250626-2025_06_26_18-DE

	Volume consommé (m ³)	Nombre d'abonnés	Moy. Abon./An
2015	25 213	158	159,58
2016	24 935	158	157,82
2017	26 473	160	165,46
2018	23 860	162	147,28
2019	23 327	162	143,99
2020	25 492	163	156,39
2021	23 918	161	148,56
2022	22 371	163	137,25
2023	20 373	162	125,76
2024	17 746	167	106,26
N/N-9	-29,62%	5,70%	-33,41%



DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2015 À 2024

Commune : **GALARGUES**

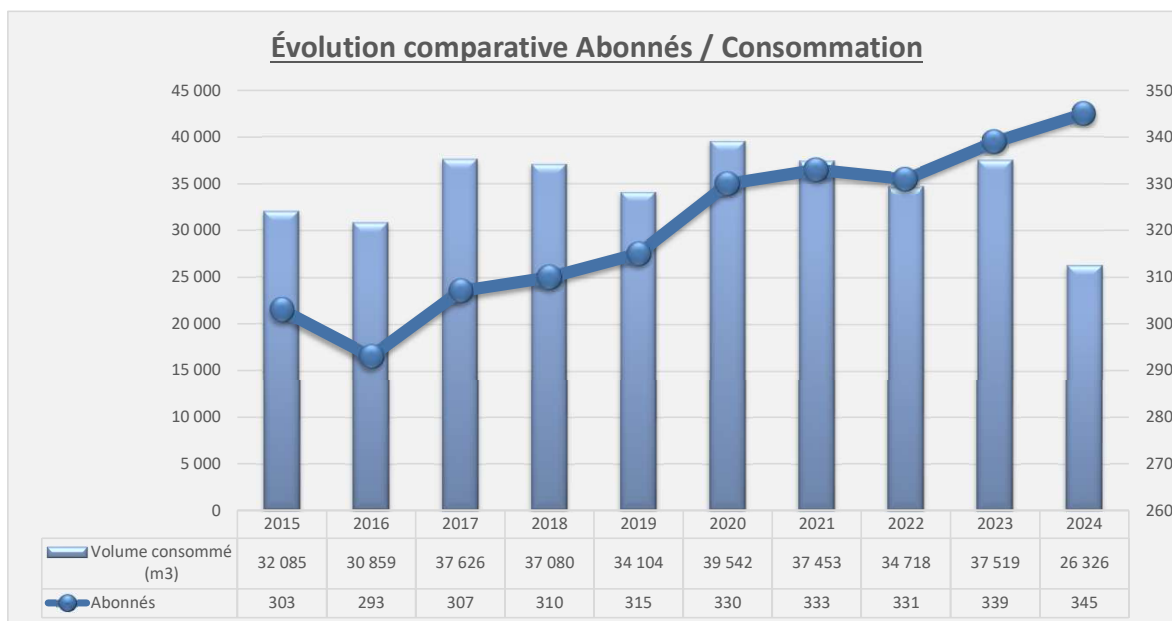
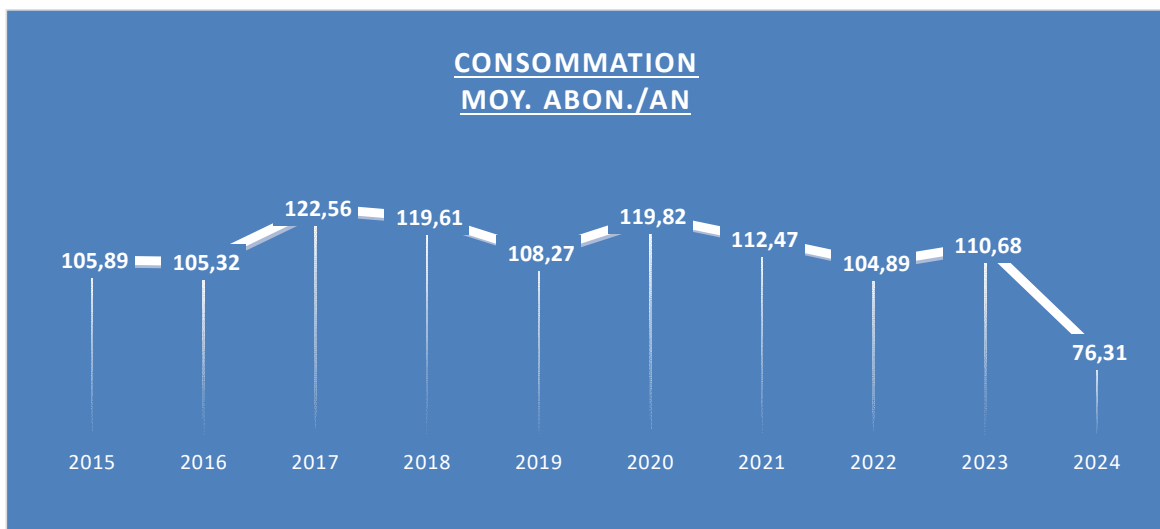
Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le

ID : 034-253400725-20250626-2025_06_26_18-DE

	Volume consommé (m ³)	Abonnés	Moy. Abon./An
2015	32 085	303	105,89
2016	30 859	293	105,32
2017	37 626	307	122,56
2018	37 080	310	119,61
2019	34 104	315	108,27
2020	39 542	330	119,82
2021	37 453	333	112,47
2022	34 718	331	104,89
2023	37 519	339	110,68
2024	26 326	345	76,31
N/N-9	-17,95%	13,86%	-27,94%



DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2015 À 2024

Commune : **GARRIGUES**

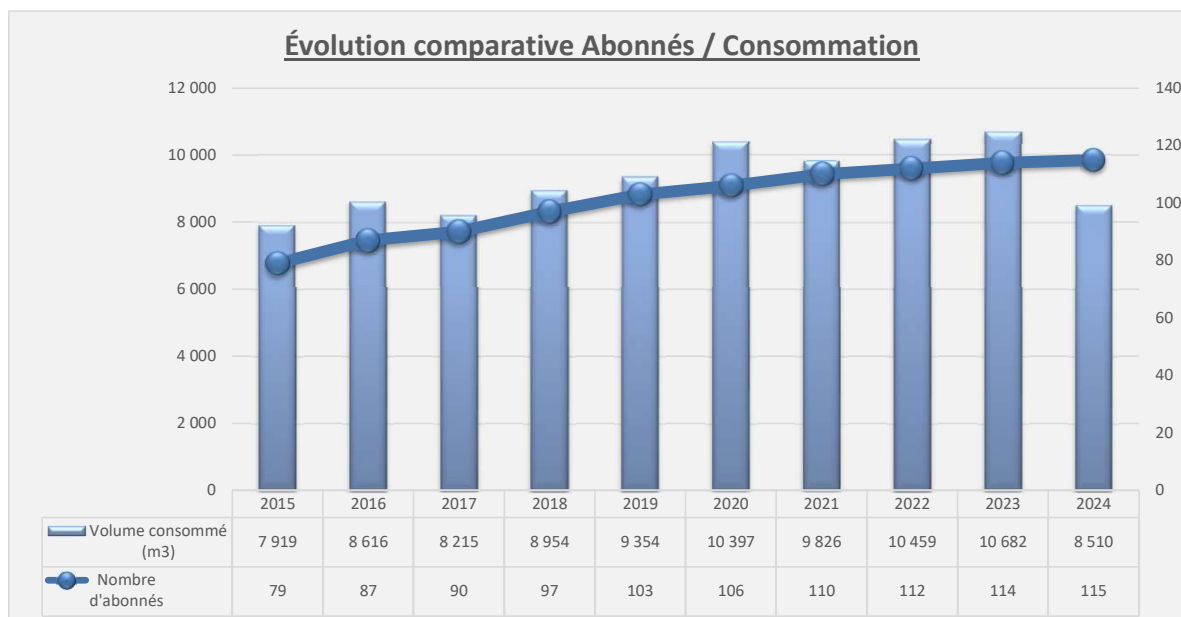
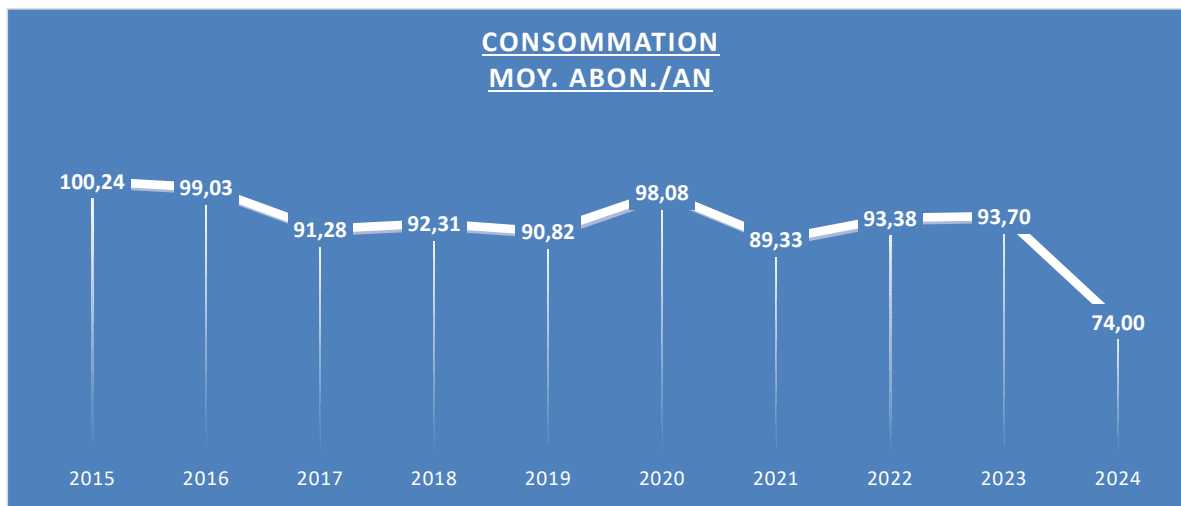
Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le

ID : 034-253400725-20250626-2025_06_26_18-DE

	Volume consommé (m ³)	Nombre d'abonnés	Moy. Abon./An
2015	7 919	79	100,24
2016	8 616	87	99,03
2017	8 215	90	91,28
2018	8 954	97	92,31
2019	9 354	103	90,82
2020	10 397	106	98,08
2021	9 826	110	89,33
2022	10 459	112	93,38
2023	10 682	114	93,70
2024	8 510	115	74,00
N/N-9	7,46%	45,57%	-26,18%



DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2015 À 2024

Commune : **GUZARGUES**

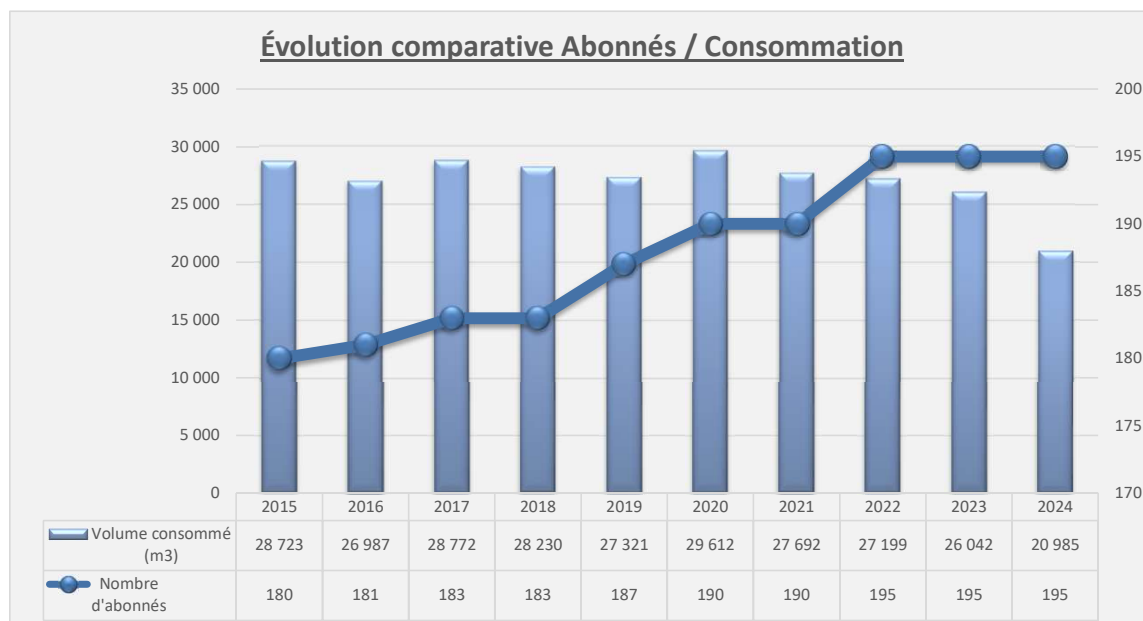
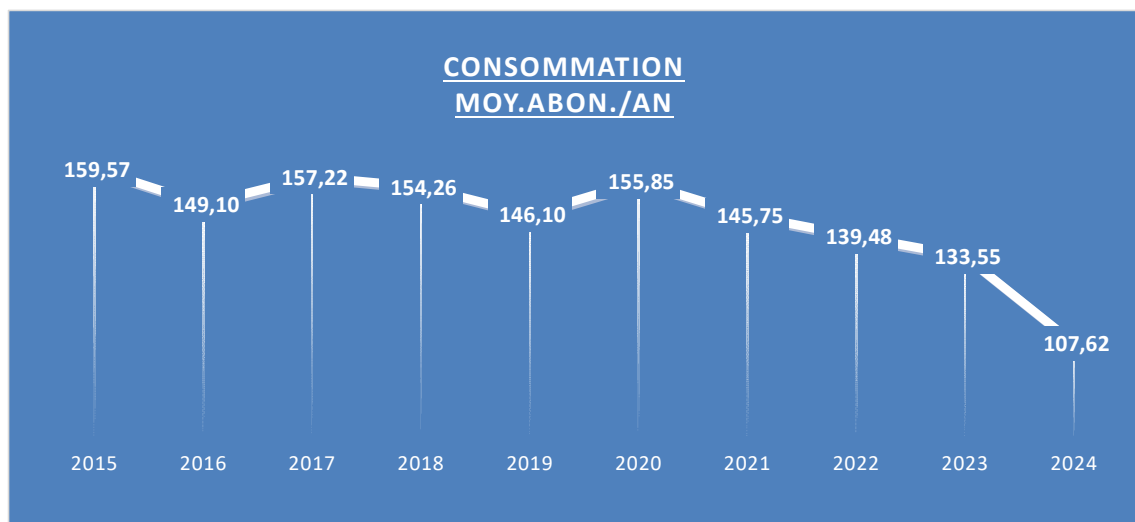
Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le

ID : 034-253400725-20250626-2025_06_26_18-DE

	Volume consommé (m ³)	Nombre d'abonnés	Moy. Abon./An
2015	28 723	180	159,57
2016	26 987	181	149,10
2017	28 772	183	157,22
2018	28 230	183	154,26
2019	27 321	187	146,10
2020	29 612	190	155,85
2021	27 692	190	145,75
2022	27 199	195	139,48
2023	26 042	195	133,55
2024	20 985	195	107,62
N/N-9	-26,94%	8,33%	-32,56%



DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2015 À 2024

Commune : MONTAUD

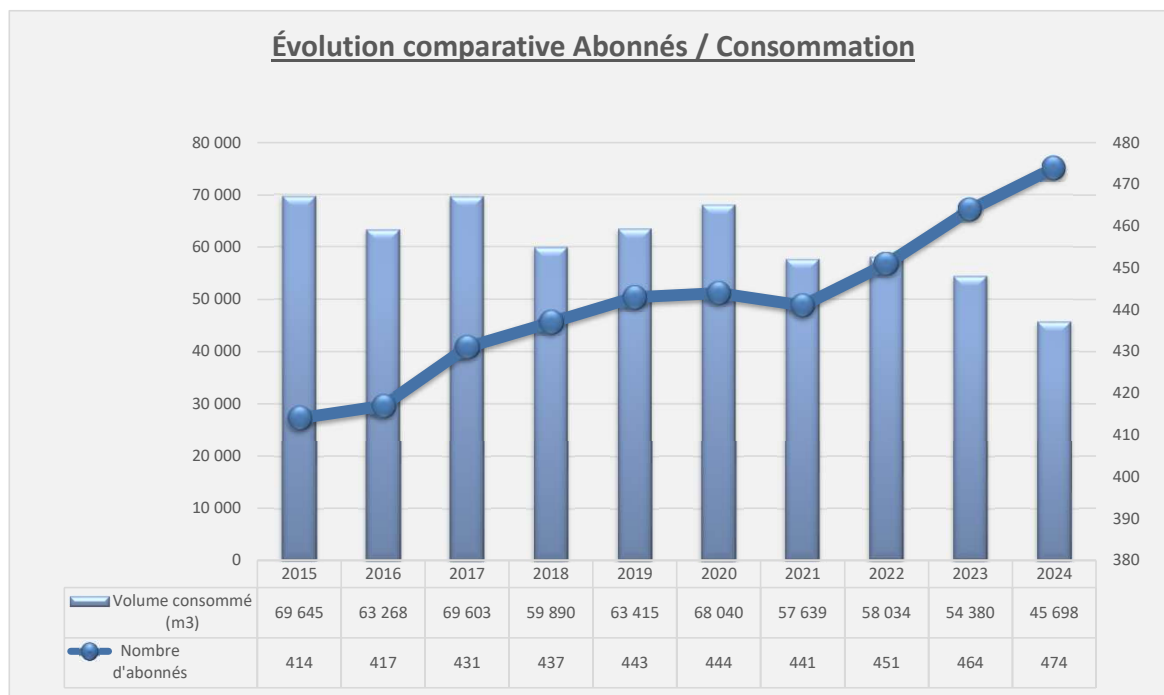
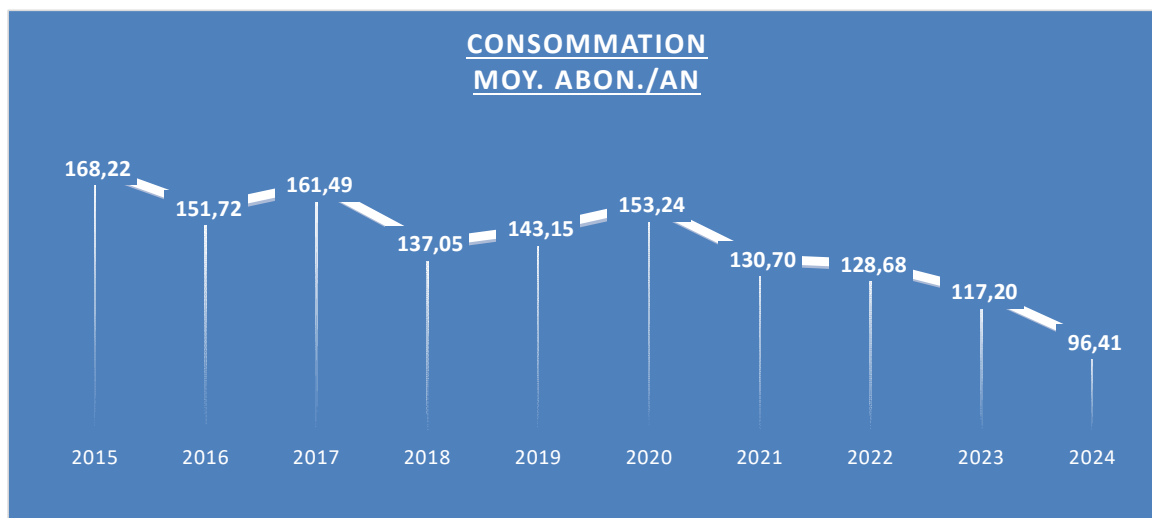
Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le

ID : 034-253400725-20250626-2025_06_26_18-DE

	Volume consommé (m ³)	Nombre d'abonnés	Moy. Abon./An
2015	69 645	414	168,22
2016	63 268	417	151,72
2017	69 603	431	161,49
2018	59 890	437	137,05
2019	63 415	443	143,15
2020	68 040	444	153,24
2021	57 639	441	130,70
2022	58 034	451	128,68
2023	54 380	464	117,20
2024	45 698	474	96,41
N/N-9	-34,38%	14,49%	-42,69%



DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2015 À 2024

Commune : **RESTINCLIÈRES**

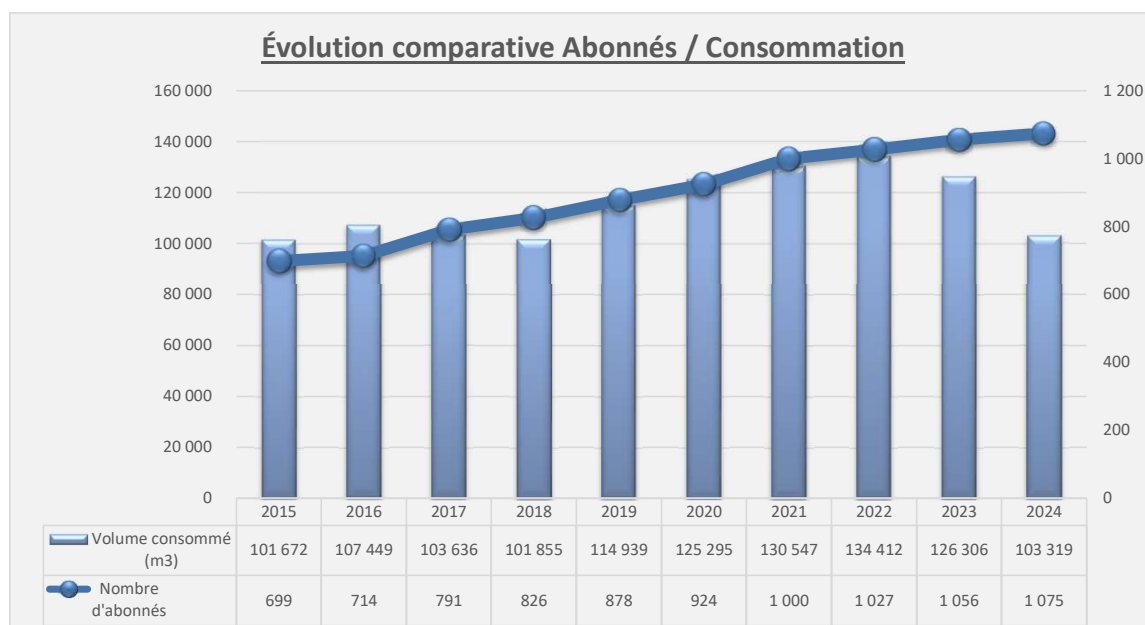
Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le

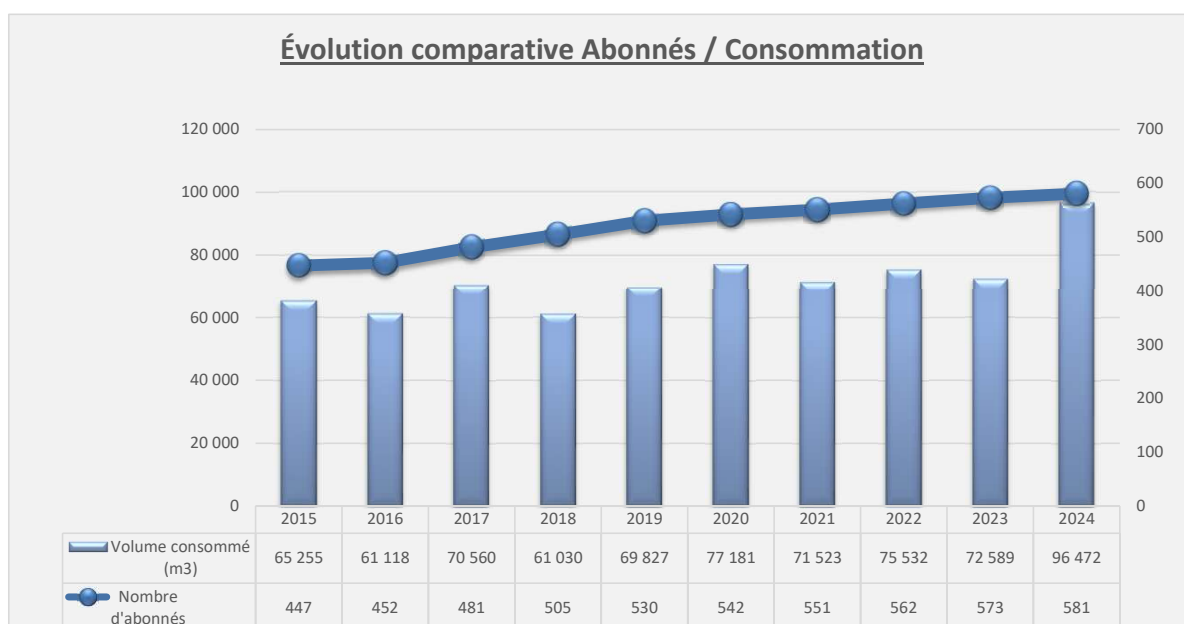
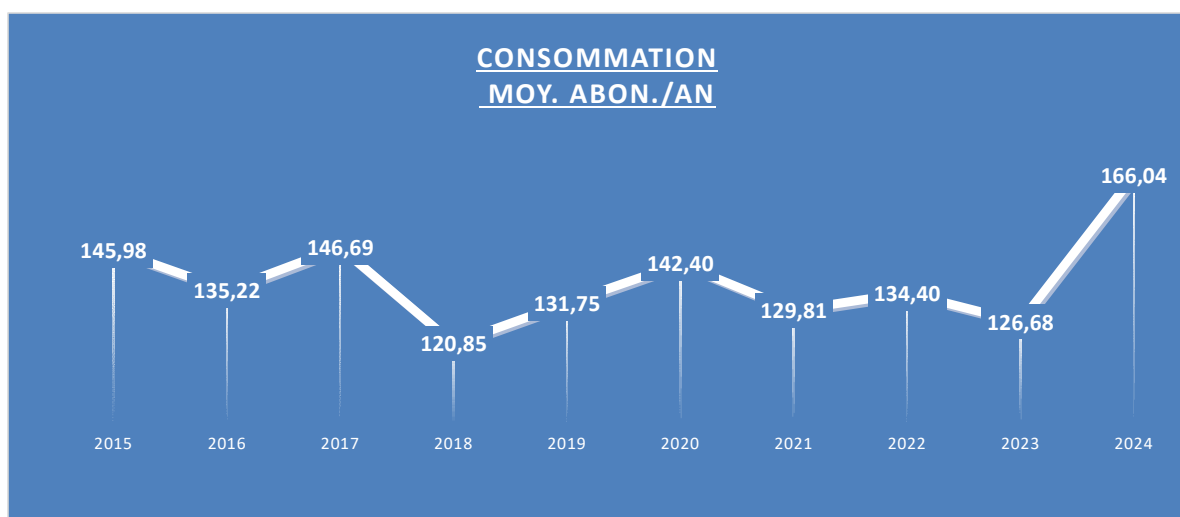
ID : 034-253400725-20250626-2025_06_26_18-DE

	Volume consommé (m ³)	Nombre d'abonnés	Moy. Abon./An
2015	101 672	699	145,45
2016	107 449	714	150,49
2017	103 636	791	131,02
2018	101 855	826	123,31
2019	114 939	878	130,91
2020	125 295	924	135,60
2021	130 547	1 000	130,55
2022	134 412	1 027	130,88
2023	126 306	1 056	119,61
2024	103 319	1 075	96,11
N/N-9	1,62%	53,79%	-33,92%



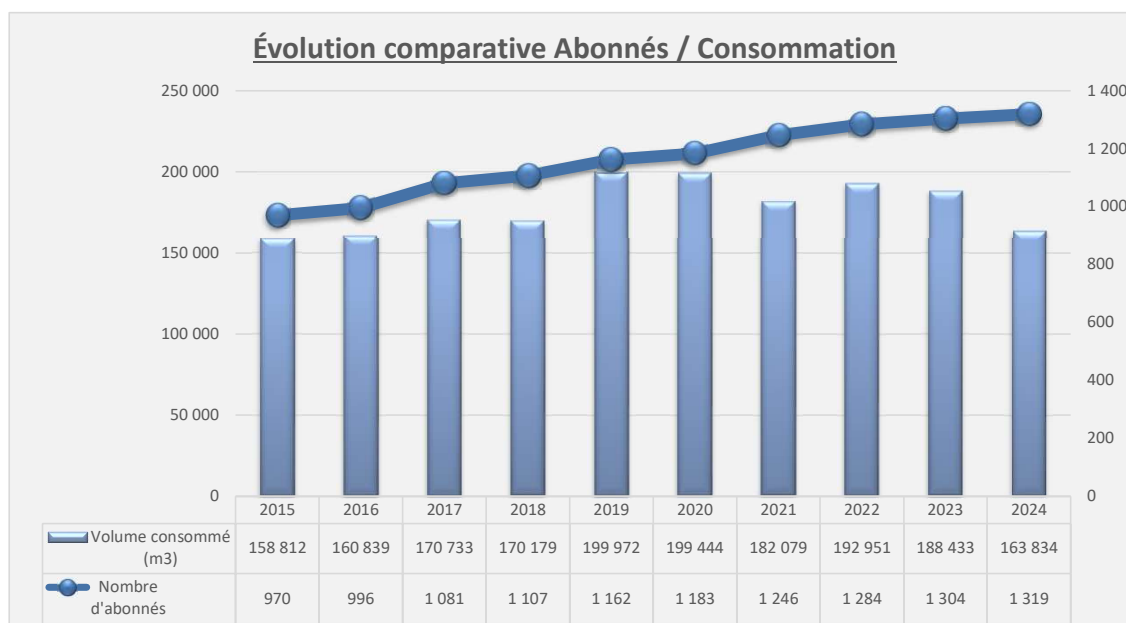
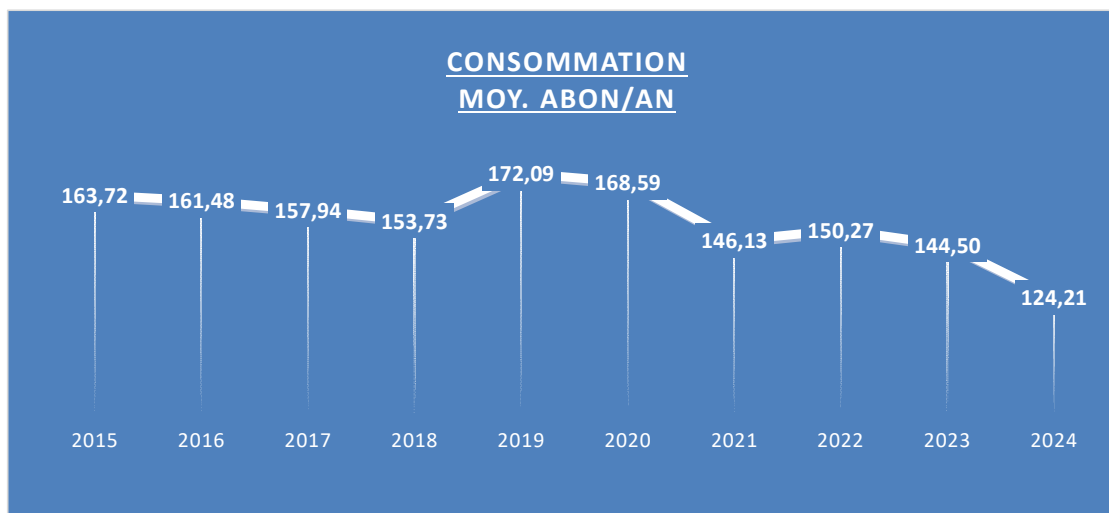
Commune : SAINT BAUZILLE DE MONTMEL

	Volume consommé (m ³)	Nombre d'abonnés	Moy. Abon./An
2015	65 255	447	145,98
2016	61 118	452	135,22
2017	70 560	481	146,69
2018	61 030	505	120,85
2019	69 827	530	131,75
2020	77 181	542	142,40
2021	71 523	551	129,81
2022	75 532	562	134,40
2023	72 589	573	126,68
2024	96 472	581	166,04
N/N-9	47,84%	29,98%	13,74%

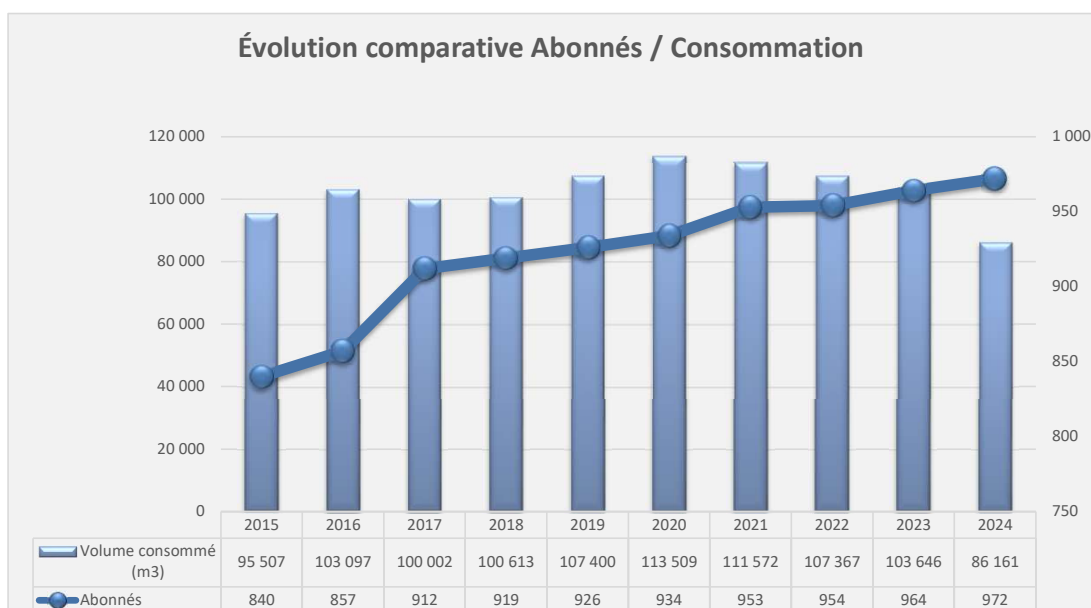
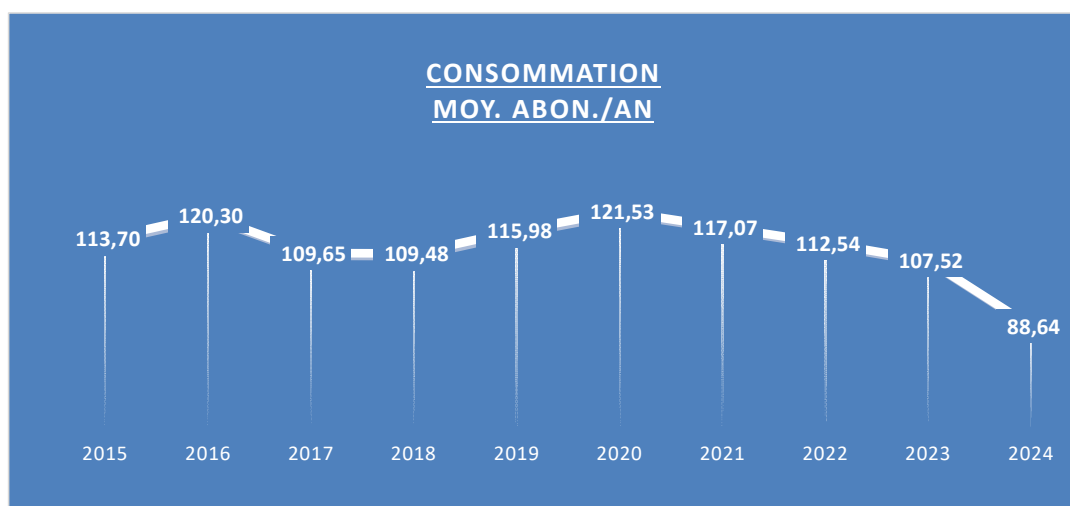


Commune : SAINT DRÉZÉRY

	Volume consommé (m ³)	Nombre d'abonnés	Moy. Abon./An
2015	158 812	970	163,72
2016	160 839	996	161,48
2017	170 733	1 081	157,94
2018	170 179	1 107	153,73
2019	199 972	1 162	172,09
2020	199 444	1 183	168,59
2021	182 079	1 246	146,13
2022	192 951	1 284	150,27
2023	188 433	1 304	144,50
2024	163 834	1 319	124,21
N/N-9	3,16%	35,98%	-24,13%

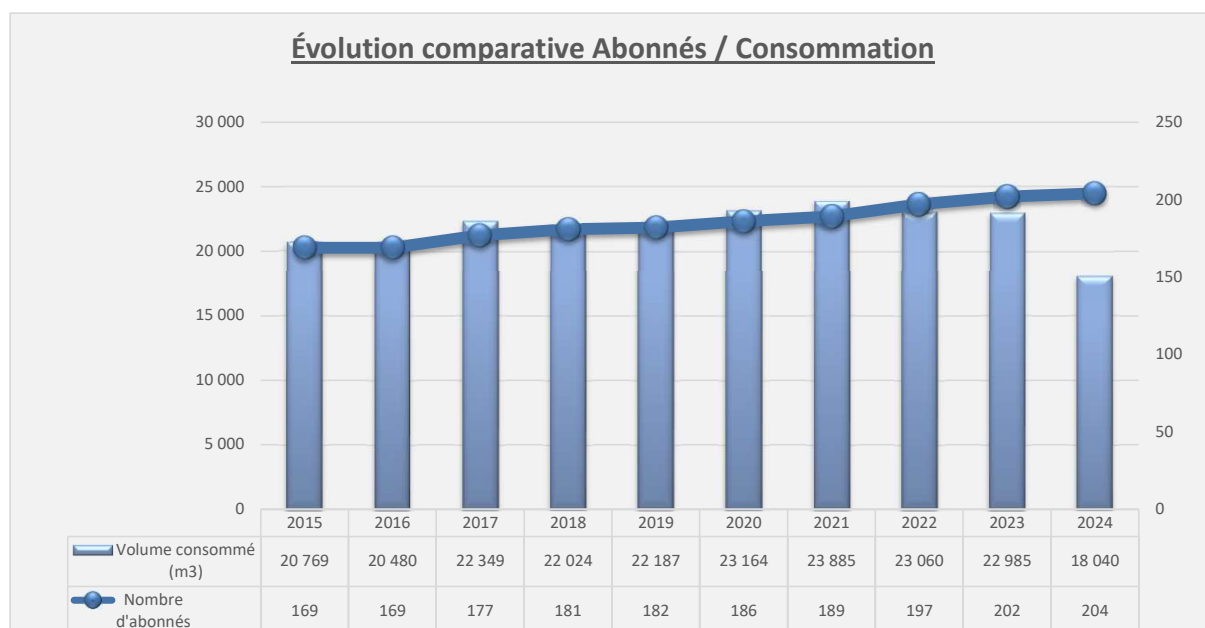
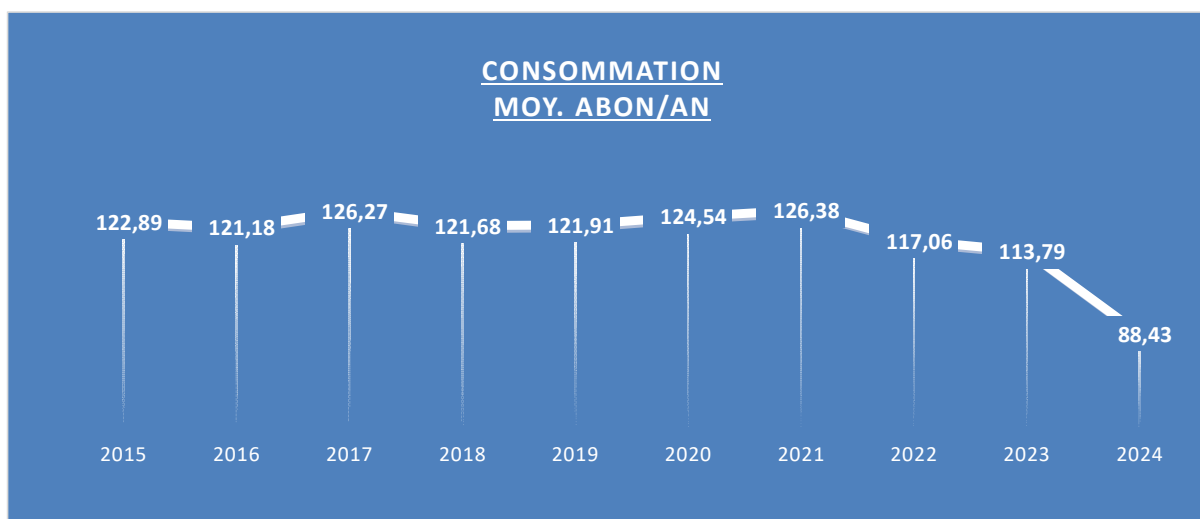


	Volume consommé (m ³)	Abonnés	Moy. Abon./An
2015	95 507	840	113,70
2016	103 097	857	120,30
2017	100 002	912	109,65
2018	100 613	919	109,48
2019	107 400	926	115,98
2020	113 509	934	121,53
2021	111 572	953	117,07
2022	107 367	954	112,54
2023	103 646	964	107,52
2024	86 161	972	88,64
N/N-9	-9,79%	15,71%	-22,04%



Commune : SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR

	Volume consommé (m ³)	Nombre d'abonnés	Moy. Abon./An
2015	20 769	169	122,89
2016	20 480	169	121,18
2017	22 349	177	126,27
2018	22 024	181	121,68
2019	22 187	182	121,91
2020	23 164	186	124,54
2021	23 885	189	126,38
2022	23 060	197	117,06
2023	22 985	202	113,79
2024	18 040	204	88,43
N/N-9	-13,14%	20,71%	-28,04%



DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2015 À 2024

Commune : SAINT JEAN DE CORNIES

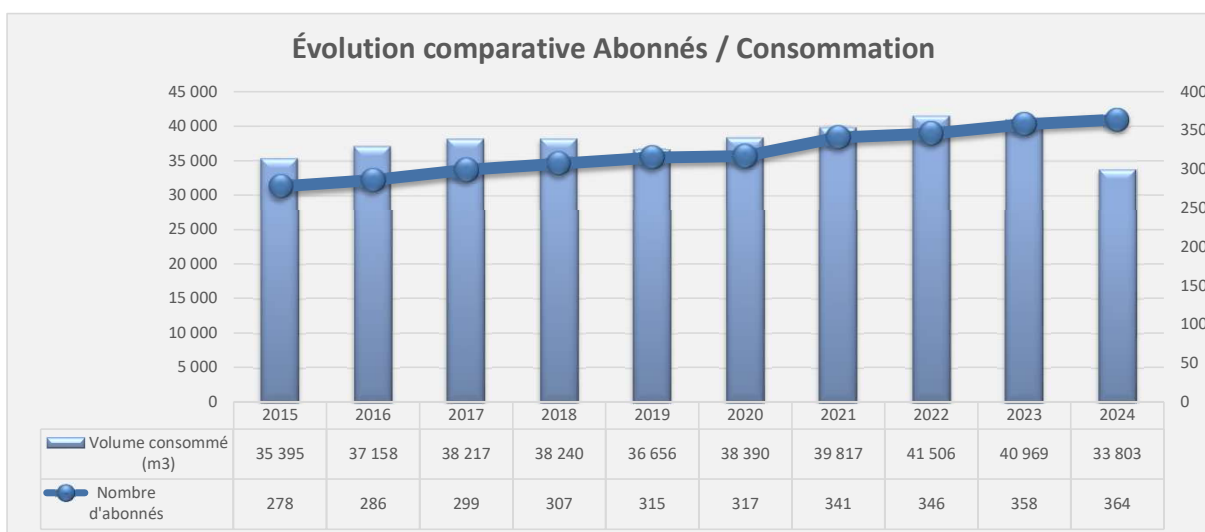
Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le

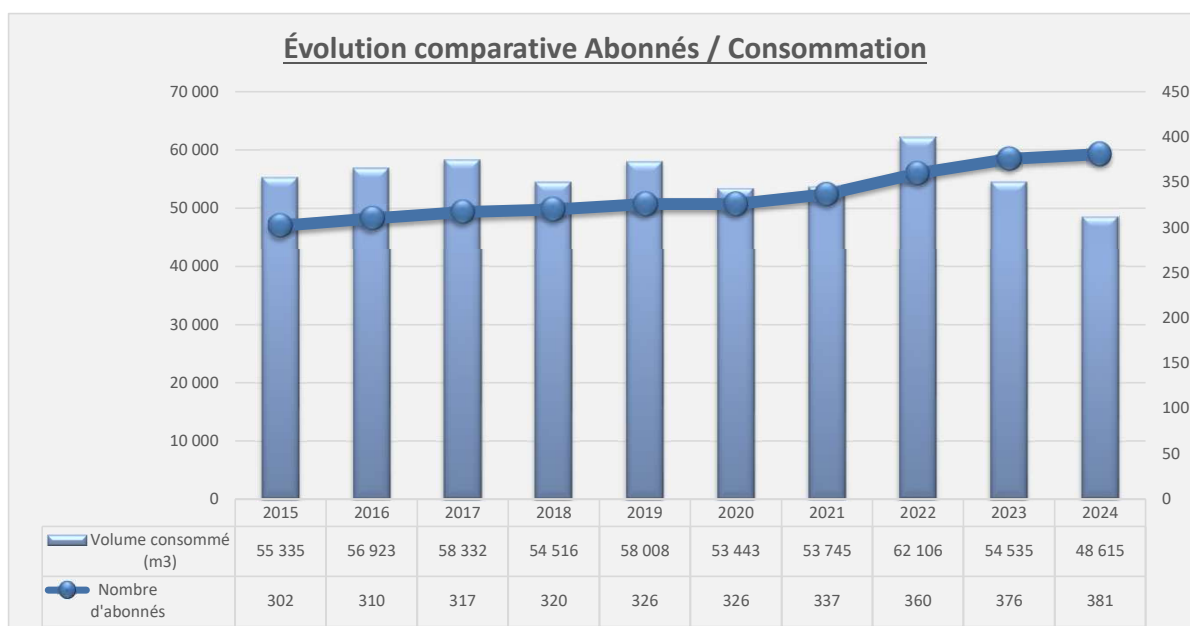
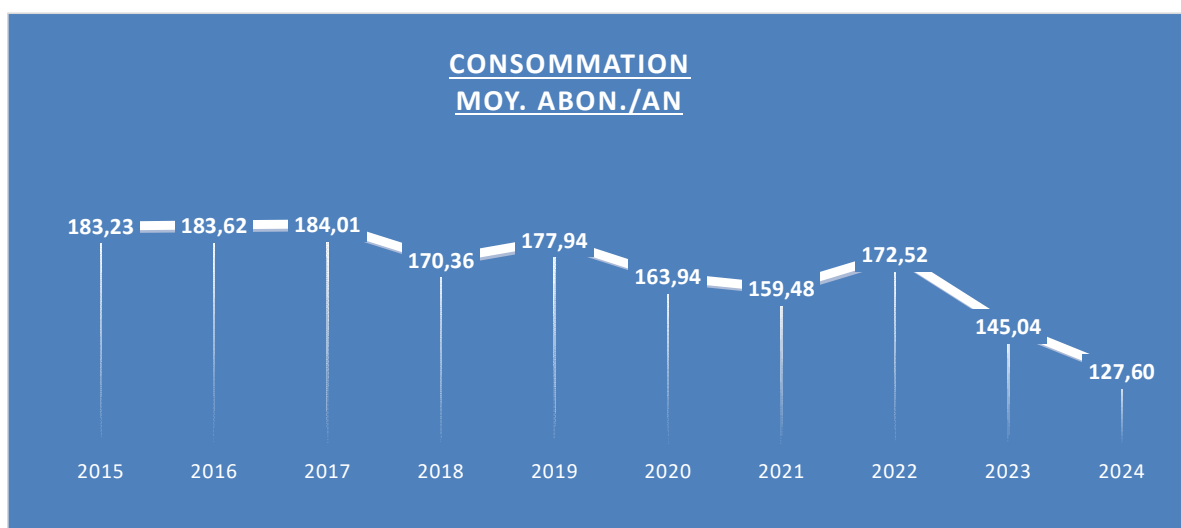
ID : 034-253400725-20250626-2025_06_26_18-DE

	Volume consommé (m ³)	Nombre d'abonnés	Moy. Abon./An
2015	35 395	278	127,32
2016	37 158	286	129,92
2017	38 217	299	127,82
2018	38 240	307	124,56
2019	36 656	315	116,37
2020	38 390	317	121,10
2021	39 817	341	116,77
2022	41 506	346	119,96
2023	40 969	358	114,44
2024	33 803	364	92,87
N/N-9	-4,50%	30,94%	-27,06%



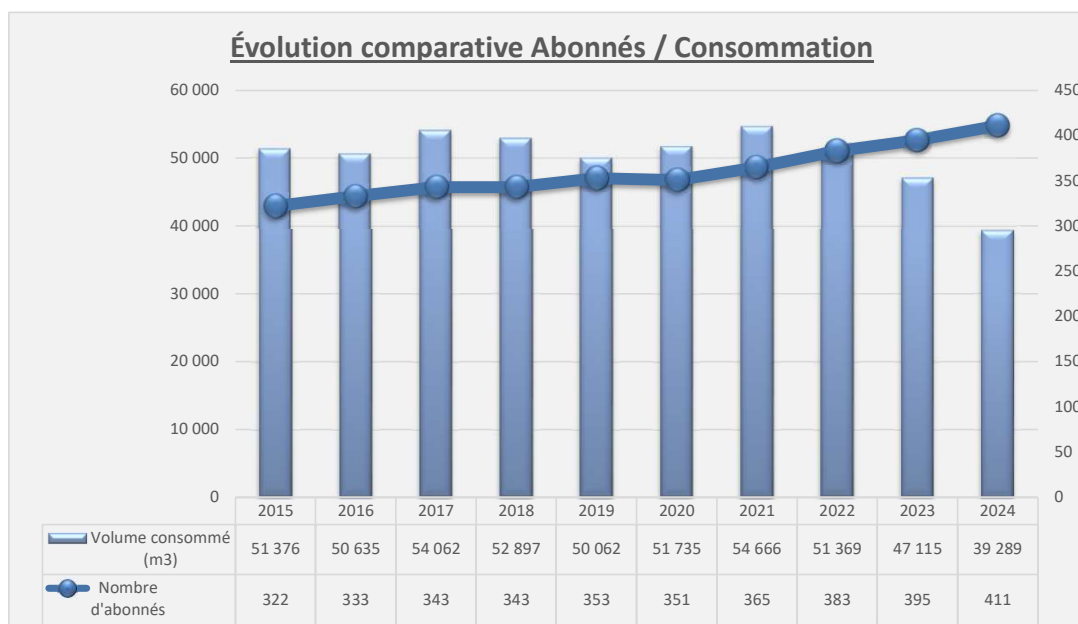
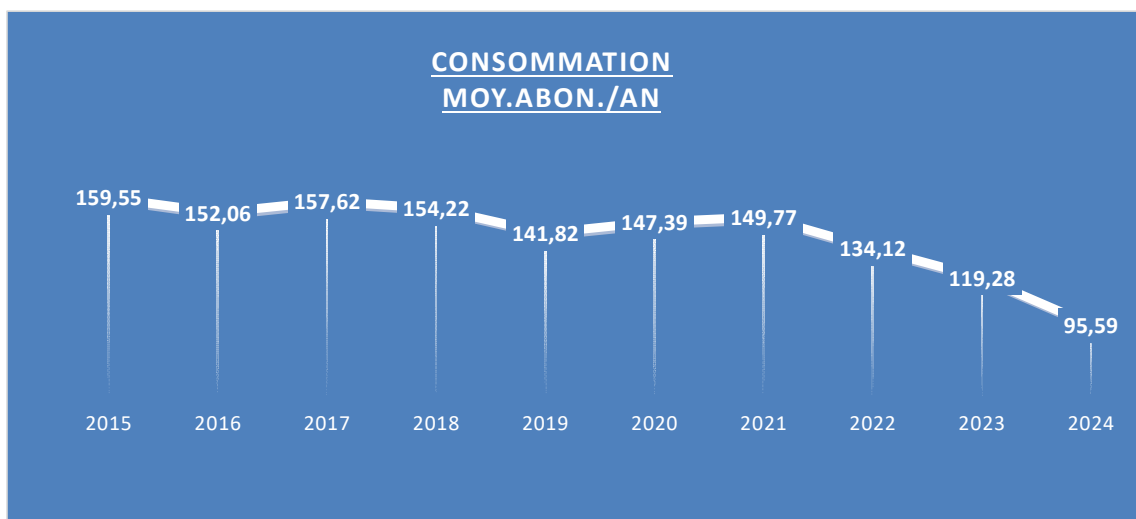
Commune : SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES

	Volume consommé (m ³)	Nombre d'abonnés	Moy. Abon./An
2015	55 335	302	183,23
2016	56 923	310	183,62
2017	58 332	317	184,01
2018	54 516	320	170,36
2019	58 008	326	177,94
2020	53 443	326	163,94
2021	53 745	337	159,48
2022	62 106	360	172,52
2023	54 535	376	145,04
2024	48 615	381	127,60
N/N-9	-12,14%	26,16%	-30,36%



Commune : SAITE CROIX DE QUINTILLARGUES

	Volume consommé (m ³)	Nombre d'abonnés	Moy. Abon./An
2015	51 376	322	159,55
2016	50 635	333	152,06
2017	54 062	343	157,62
2018	52 897	343	154,22
2019	50 062	353	141,82
2020	51 735	351	147,39
2021	54 666	365	149,77
2022	51 369	383	134,12
2023	47 115	395	119,28
2024	39 289	411	95,59
N/N-9	-23,53%	27,64%	-40,09%



DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2015 À 2024

Commune : **SAUSSINES**

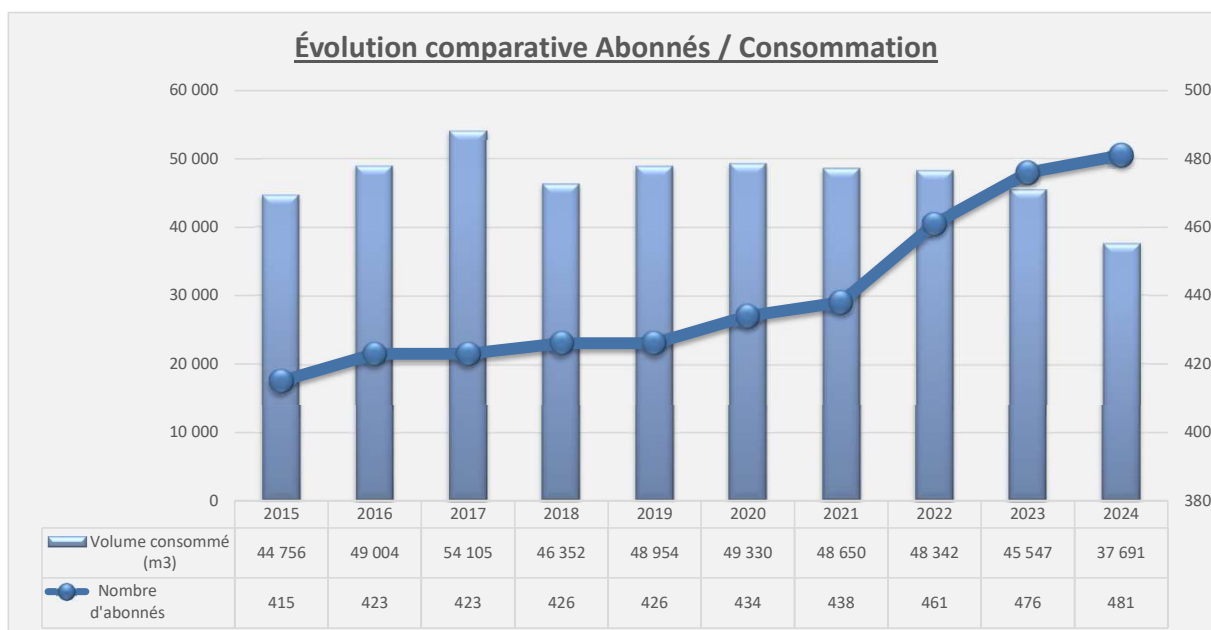
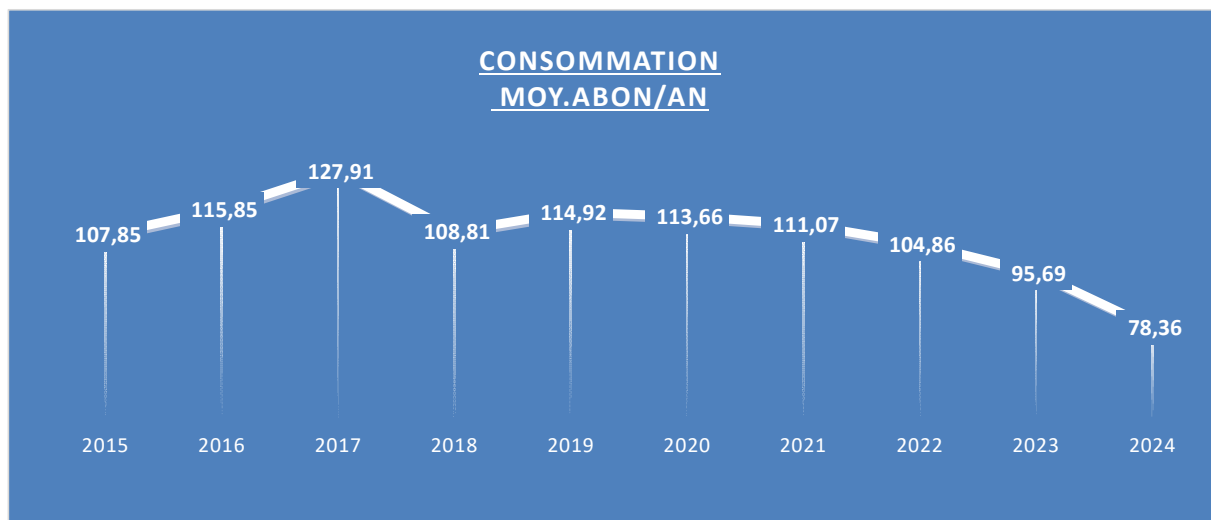
Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le

ID : 034-253400725-20250626-2025_06_26_18-DE

	Volume consommé (m ³)	Nombre d'abonnés	Moy. Abon./An
2015	44 756	415	107,85
2016	49 004	423	115,85
2017	54 105	423	127,91
2018	46 352	426	108,81
2019	48 954	426	114,92
2020	49 330	434	113,66
2021	48 650	438	111,07
2022	48 342	461	104,86
2023	45 547	476	95,69
2024	37 691	481	78,36
N/N-9	-15,79%	15,90%	-27,34%



DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2015 À 2024

Commune : TEYRAN

	Volume consommé (m ³)	Nombre d'Abonnés	Moy. Abon./An
2015	289 565	1 906	151,92
2016	288 878	1 922	150,30
2017	299 803	1 940	154,54
2018	284 775	1 950	146,04
2019	294 233	1 971	149,28
2020	301 441	1 989	151,55
2021	291 851	2 040	143,06
2022	308 844	2 076	148,77
2023	278 113	2 087	133,26
2024	248 086	2 097	118,31
N/N-9	-14,32%	10,02%	-22,13%

